



« AU FIL DE LA TRANSITION » - été 2026

La revue de presse de Virage Energie Climat Pays de Loire

Table des matières

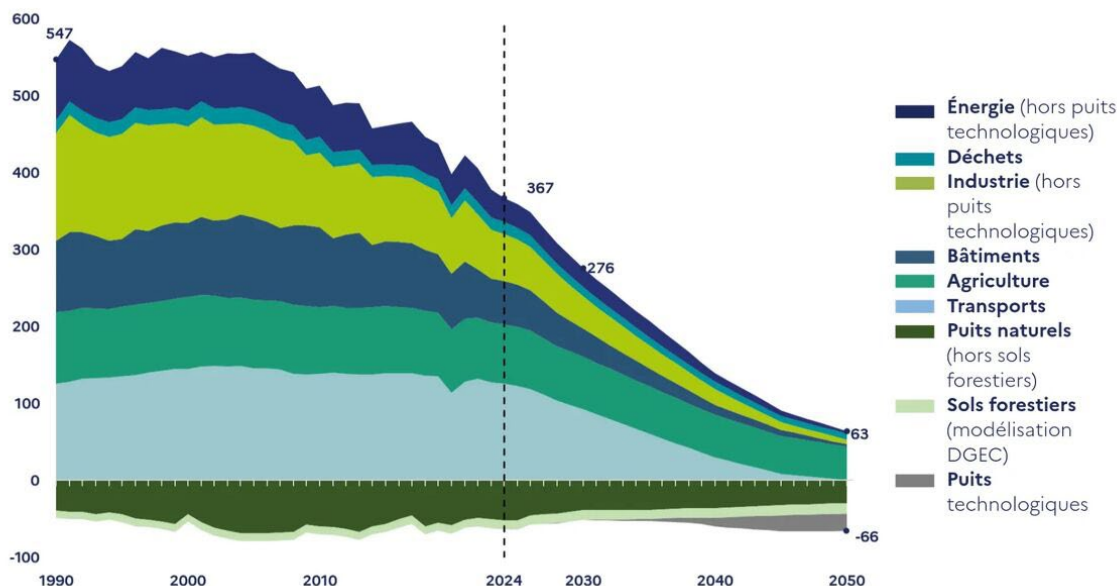
GOUVERNANCE.....	2
La France adopte une troisième stratégie bas-carbone renforcée	2
Le Haut Conseil pour le climat presse la France de changer d'échelle	4
Territorialisation de la planification écologique : la circulaire de Sébastien Lecornu	6
Bilan de la feuille de route régionale de la transition écologique : plus de 5 000 projets engagés.....	6
Attaques contre l'ambition environnementale européenne : plus de 50 reculs sur le climat, l'environnement et la santé à stopper	7
Changement climatique : pourquoi la BCE refuse de créer un taux d'intérêt réduit pour les investissements verts.....	8
CLIMAT (donc CANICULE, SECHERESSE...)	9
Canicules : le système électrique européen sous tension	9
Forêt : la mortalité des arbres explose sous l'effet d'un cumul d'anomalies climatiques	10
Le dérèglement climatique inquiète mais guide peu les pratiques du quotidien selon l'Insee	10
Été brûlant - canicules, incendies, sécheresse : les Français face au choc climatique.....	11
« Nous sommes coincés dans une dystopie climatique, un scénario de comédie noire, où le grotesque le dispute à la farce orwellienne »	11
Les canicules à répétition font exploser l'écoanxiété et la colère des jeunes : « J'ai l'impression qu'on est entrés dans une dystopie ».....	13
Canicule : les Pays de la Loire, la troisième région la plus touchée par la hausse des décès au mois de juin	14
ENERGIES RENOUVELABLES	14
La transition énergétique n'est pas un leurre	14
Batteries, solaire, éolien : les nouveaux appels d'offres du gouvernement pour les énergies renouvelables.	16
Les renouvelables ont évité 480 milliards de dollars de dépenses en combustibles fossiles en 2025	18
Eolien en mer : Bruxelles approuve 63 milliards d'euros d'aides potentielles de l'Etat français	20
Éoliennes en mer : quels effets réels sur la biodiversité ?	21
Dans le solaire et l'éolien, l'inquiétude monte face aux suppressions de postes	22
« Hausse des prix de l'énergie : et si la solution existait déjà pour les communes ? » : l'appel d'ONG et associations	23
Eolien, solaire, biométhane... vers une hausse de 11 % du coût du soutien public aux énergies renouvelables en 2027	24

Canicule : le réseau électrique européen peut remercier le solaire	25
Enedis et RTE expérimentent la flexibilité locale en duo	26
Biométhane : la filière s'inquiète de l'évolution des soutiens.....	26
ELECTRIFICATION	27
Le gouvernement précise ses aides pour accélérer l'électrification des usages.....	27
Leasing social des pompes à chaleur : le pari d'une nouvelle économie de l'électrification	28
Plan d'électrification : les collectivités ont répondu présent	30
Electrification : il faut aussi repenser notre façon de consommer l'énergie	32
Électrification : la Commission européenne présente son plan pour accélérer	33
Réseau de distribution : Enedis publie un bilan des raccordements et une cartographie des zones saturées.....	34
Stockage par batteries : la filière française s'organise face au boom attendu du marché.....	35
DPE : le gouvernement abaisse encore le stratégique « coefficient de conversion » de l'électricité.....	36
NUCLEAIRE.....	36
« Nous sommes encore loin d'un réacteur viable » : la course mondiale à la fusion nucléaire attire les milliards malgré les difficultés techniques	36
Nucléaire : visualisez l'impact des canicules sur la production des centrales françaises	38
Contribution de FNE à la consultation publique sur les projets de décrets et d'arrêté relatifs aux petits réacteurs nucléaires (SMR) et réacteurs innovants (AMR).....	40
INDUSTRIE	40
Kérosène durable, cimenterie « bas carbone » : le mirage vert du port de Saint-Nazaire	40
« La désindustrialisation met à mal une partie des efforts de décarbonation de la France ».....	42
Negawatt : il n'y a pas à choisir entre rénovation et climatisation.	43
Rénovation thermique des bâtiments : l'Europe dépense beaucoup et sans réelle efficacité	44
<i>Automobile et Mobilités routières</i> : s'engager pleinement dans la décarbonation	45
MINERAIS, MATIERES PREMIERES.....	45
Hydrogène naturel : des parlementaires pressent l'État de financer des forages.....	45
Le nationalisme des ressources : la nouvelle géopolitique des minéraux critiques	46
Souveraineté industrielle et transition verte : les débats sur la réindustrialisation entre mythes nationaux et réalités européennes.....	47

GOVERNANCE

La France adopte une troisième stratégie bas-carbone renforcée

Réduire de moitié les émissions d'ici 2030, viser la neutralité carbone en 2050 : la troisième stratégie nationale bas-carbone hausse l'ambition. Elle innove aussi en s'attaquant à deux angles morts, les sources internationales et les émissions importées.

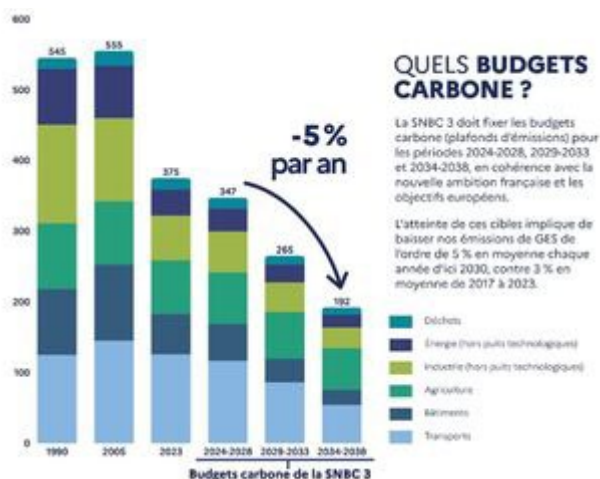


© Ministère de la Transition écologique Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050

Les points à retenir

- Les transports et le bâtiment sont les secteurs les plus fortement ciblés par les budgets carbone.
- Pour la première fois, des budgets carbone indicatifs couvrent les routes internationales (navires et avions).
- L'empreinte carbone importée est désormais intégrée sous forme de fourchettes indicatives jusqu'en 2038.

Et de trois ! La troisième édition de la [stratégie nationale bas-carbone](#) (SNBC) française a été adoptée par [décret](#) publié samedi 18 juillet. Cette troisième version est en préparation depuis 2021. Elle vient compléter le triptyque composé du [plan national d'adaptation au changement climatique](#) (PNACC) et de la [programmation pluriannuelle de l'énergie](#) (PPE). (...)



Evolution des budgets carbone prévus dans la SNBC 3 © Ministère de la Transition écologique

La stratégie repose sur sept grands objectifs : réduire de moitié les émissions territoriales entre 1990 et 2030, atteindre la neutralité carbone en 2050, sortir des énergies fossiles, réduire la consommation d'énergie finale,

consolider les puits de carbone naturels, garantir une transition juste et réduire l'empreinte carbone de la France. La SNBC 3 fixe par conséquent des budgets carbone ambitieux par secteur d'ici à 2040 (cf. schéma ci-contre). Les respecter signifiera baisser les émissions nationales de gaz à effet de serre de 5 % par an en moyenne sur chaque période, sans recourir aux crédits carbone internationaux, alors que le rythme actuel est bien inférieur (-2,1 % en 2025 par rapport à 2024).

De nouveaux budget carbone jusqu'en 2038

Ces budgets sont le cœur du décret adoptant la SNBC en déclinant les efforts à réaliser par secteur mais aussi par gaz à effet de serre. Pour la première fois, le texte fixe une trajectoire de réduction des émissions liées aux « sources internationales »(...) Anne Bringault, directrice des programmes du RAC, de saluer l'initiative : *« Enfin ! On aurait pu avoir un quinquennat sans SNBC et ça aurait été dramatique, estime-t-elle. Cette SNBC 3 est importante car elle fixe un cap, et permet aux ONG d'interpeller les acteurs quand les budgets ne sont pas respectés. Et pour la première fois on a des budgets carbone sur le transport international, angle mort des négociations climat car non intégrés dans les enjeux de l'Accord de Paris »*. Et d'ajouter *« qu'il aurait fallu appuyer plus sur le levier sobriété. Notamment pour le transport international aérien. La SNBC prévoit juste une hausse moins forte que le tendanciel mais une hausse quand même »*.

De même, le décret innove en intégrant des budgets indicatifs en termes d'empreinte carbone sous la forme de fourchette, autrement dit d'émissions de carbone importées : entre 516 et 531 millions de tonnes sur la période 2024-2028 ; entre 408 et 446 Mt sur 2029-2033 et entre 312 et 358 Mt pour la période 2034-2038. *« Produire en France c'est 56 % moins carboné que d'importer »*, rappelle Jean-Baptiste Léger, responsable du pôle transition écologique du Medef qui voit dans cette SNBC 3 *« une politique d'innovation et de puissance »*.

Transports et bâtiment : la marche est haute

Reste que les efforts à fournir sont conséquents. Les ministères de la Transition écologique et de l'Énergie ont évalué que le plan d'électrification dévoilé en avril dernier *« permettra d'assurer entre 12 et 14 millions de tonnes d'émissions de GES en moins entre 2026 et 2030 soit près de la moitié des efforts à fournir d'ici là »*. Les secteurs des transports et du bâtiment sont les premiers ciblés par ce plan mais la marche reste haute pour ces deux secteurs.

(...)

Le Haut Conseil pour le climat presse la France de changer d'échelle

Le Haut Conseil pour le climat (HCC) alerte jeudi sur des politiques climatiques françaises jugées insuffisantes, tant en matière de décarbonation que d'adaptation, face aux effets dangereux du réchauffement.

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/climat-la-france-nest-pas-prete-il-faut-changer-dechelle-juge-le-haut-conseil-pour-le-climat-260709>

Un bilan « tout à fait insuffisant »

Dans son 8^e rapport annuel, le [Haut Conseil pour le climat](#) estime que les vagues de chaleur récentes illustrent une montée des risques climatiques à laquelle la France n'est pas préparée. L'organisme indépendant, créé en 2018 pour évaluer l'action climatique de l'État et formuler des recommandations, appelle à renforcer simultanément la réduction des émissions et les politiques d'[adaptation](#).

Valérie Masson-Delmotte, climatologue et membre du HCC, a résumé mardi le diagnostic lors d'un point presse : *« Nous entrons dans une plage dangereuse. (...) Nos infrastructures, notre aménagement du territoire, nos écosystèmes »* ainsi que la gestion de *« nos activités économiques et pratiques socioculturelles se sont développés ou ont été dimensionnés dans un climat qui n'existe plus »*.

Le président du HCC, Jean-François Soussana, juge que la France a enregistré de « premiers progrès » dix ans après l'accord de Paris, avec un infléchissement des émissions nationales, mais que « cela est tout à fait insuffisant ». Selon lui, « la probabilité de contenir le réchauffement sous 2°C demeure encore faible », même si cet objectif reste « possible (...) mais il faut des efforts très rapides et majeurs ».

Le rythme de baisse des émissions « va devoir au moins doubler »

Les émissions françaises de gaz à effet de serre ont reculé de 2,1% en 2025, souligne le HCC. Le Citepa a évalué cette baisse à 7,6 MtCO₂e hors puits de carbone entre 2024 et 2025 dans son estimation publiée en juin 2026.

Diane Strauss, membre du HCC, estime que « le rythme doit s'accélérer » et « va devoir au moins doubler ces prochaines années », avec une baisse moyenne supérieure à 4% par an en 2026, 2027 et 2028. Au premier trimestre 2026, les émissions ont diminué de 4,8%, selon les derniers chiffres mentionnés dans le rapport.

Jean-François Soussana demande à la France de prendre ses responsabilités « en sortant des énergies fossiles et en ne contribuant plus au réchauffement climatique d'ici à 2050 ». Le HCC considère toutefois que « la seule poursuite des politiques climatiques actuelles ne permettra pas de répondre à ces enjeux ».

Des plans climat sans financements suffisants

La stratégie française énergie-climat s'articule depuis 2025 autour du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et du projet de Stratégie nationale bas carbone. Le PNACC-3 publié par le ministère de la Transition écologique le 10 mars 2025 comprend 52 mesures destinées à adapter les territoires aux canicules, inondations, sécheresses, feux de forêt, érosion côtière et retrait-gonflement des argiles d'ici 2030.

Le HCC estime que ces feuilles de route ne disposent pas de financements à la mesure des besoins. Il dénonce aussi « un affaiblissement des politiques climatiques », notamment sur l'eau avec le projet de loi d'urgence agricole et sur l'artificialisation des sols.

(...)

Le HCC alerte sur les risques de maladaptation

Valérie Masson-Delmotte pointe un « décalage entre les efforts d'adaptation mis en oeuvre concrètement et la forte augmentation des besoins d'adaptation dans un climat qui change vite ». Elle cite les canicules récentes comme illustration d'un écart croissant entre les dispositifs existants et l'intensification des impacts. Selon elle, « l'adaptation actuelle privilégie des réponses incrémentales, technologiques, qui traitent certains impacts tout en aggravant ou reportant les risques sur d'autres acteurs, ce qui présente un risque récurrent, systémique, de maladaptation ». La climatologie mentionne en particulier les retenues d'eau et la climatisation.

Parmi ses 82 recommandations, auxquelles le gouvernement devra répondre dans les six mois, le HCC préconise de financer des réponses de court terme en complément de la prévention structurelle : volets, ombrages, ventilateurs de plafond, réseaux de froid, dispositifs de climatisation fixes et pompes à chaleur réversibles. L'organisme recommande aussi de renforcer le cadre réglementaire en santé au travail.

Le rapport appelle à doubler les investissements consacrés à la [décarbonation](#), à redimensionner le Fonds vert pour les collectivités et à aligner les politiques sectorielles sur les objectifs climatiques. Il demande une sobriété accrue dans les transports, avec un moratoire sur l'augmentation des capacités des aéroports français, ainsi que dans l'agriculture.

Le HCC réclame enfin une « transition juste » afin de limiter l'aggravation des inégalités et des vulnérabilités climatiques. Diane Strauss juge que des aides comme MaPrimeRenov ou le leasing social « sont actuellement sous dimensionnées par rapport aux besoins ».

Territorialisation de la planification écologique : la circulaire de Sébastien Lecornu

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/planification-ecologique-circulaire-lecornu-prefets-48261.php4>

Les points à retenir

- Le SGPE est chargé de former les animateurs et de fournir les contenus pédagogiques.
- Les COP régionales devront tenir une assemblée plénière annuelle et publier leurs feuilles de route.

Accompagner les nouvelles équipes communales aux enjeux de planification écologique après les [élections municipales](#) de mars dernier, encadrer la mise en œuvre des COP régionales et réaffirmer la démarche de territorialisation de la planification écologique en Outre-mer. Tels sont les principaux objectifs de [la circulaire](#) que le Premier ministre a adressée le 25 juin aux préfets et qui a été publiée le 3 juillet. Soit le lendemain du dépôt d'une motion de censure (1) par des députés de gauche dénonçant l'impréparation du Gouvernement au changement climatique à la suite de l'épisode de canicule de la fin du mois de juin. Motion de censure qui a été rejetée lundi 6 juillet par l'Assemblée nationale.

« Suite au renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux de 2026, il vous est proposé d'organiser, avec tous les élus volontaires du département, des sessions d'appropriation des enjeux des politiques publiques prioritaires de transition écologique », écrit Sébastien Lecornu aux représentants de l'État dans les départements. Le chef du Gouvernement leur demande d'organiser ces sessions avant la fin de l'année 2026. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) est chargé de former les animateurs de ces sessions et de fournir les contenus de présentation synthétisant et valorisant l'action de l'ensemble des opérateurs de l'État concourant aux objectifs de planification écologique (Ademe, Cerema, etc.).

Concernant les [COP régionales](#), le chef du Gouvernement rappelle les objectifs : accélérer et amplifier les efforts collectifs et leur juste répartition, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes (...) Le processus des COP régionales doit se traduire *a minima* par une assemblée plénière annuelle (ainsi qu'une conférence des financeurs), la publication des mises à jour des feuilles de route, la déclinaison des actions dans les différents documents de planification, les stratégies locales et les contractualisations État-collectivités.

Dans la même circulaire, le Premier ministre demande d'enrichir les feuilles de route d'actions nouvelles, en particulier des actions en lien avec le [plan d'électrification national](#), avec les travaux de régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), avec le règlement européen sur la restauration de la nature, avec la stratégie nationale des aires protégées (Snap), avec les conférences de la souveraineté alimentaire, ainsi qu'avec les grands projets stratégiques et la stratégie nationale d'aménagement du territoire.

Bilan de la feuille de route régionale de la transition écologique : plus de 5 000 projets engagés

Mise à jour : 26 juin 2026



L'Etat et la Région Pays de la Loire dressent le premier bilan de la feuille de route régionale de transition écologique adoptée en 2024, intitulé « Planifier et massifier la transition écologique en Pays de la Loire ».

Ce rapport sous forme de boîte à outils au service des territoires traduit le chemin parcouru depuis le lancement de la COP Pays de la Loire en mars 2024. Il contient des chiffres clés et des exemples concrets de projets repères à destination des élus pour orienter les investissements publics et territoriaux vers les actions à fort impact environnemental.

Avec plus de 5 000 projets, engagés par les collectivités, au travers des Contrats de Réussites de la Transition Ecologique (CRTE), ce bilan traduit la dynamique de transition écologique déjà à l'œuvre dans les Pays de la Loire. Portée par les collectivités locales, les entreprises, les associations et les citoyens, elle se traduit par des réalisations concrètes au service de la décarbonation de notre économie, de la préservation de nos ressources et de l'adaptation de nos territoires au changement climatique.

Télécharger le bilan :

[Bilan Planifier et massifier la transition écologique PDL PDF - 4 055,98 ko](#)

Attaques contre l'ambition environnementale européenne : plus de 50 reculs sur le climat, l'environnement et la santé à stopper

Au moins 20 reculs déjà adoptés en deux ans à peine, et une trentaine d'autres qui pourraient être entérinés ces prochains mois : 10 associations lancent l'alerte sur les vagues de déréglementations environnementale et sanitaire à l'œuvre à Bruxelles depuis 2024.

<https://reseauactionclimat.org/attaques-contre-lambition-environnementale-europeenne-plus-de-50-reculs-sur-le-climat-lenvironnement-et-la-sante-a-stopper/>

À l'initiative du Réseau Action Climat, 10 associations – Générations Futures, Transport & Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, CCFD-Terre Solidaire, Fondation pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Greenpeace France, Reclaim Finance et WWF-France – publient **un rapport décryptant et chiffrant les vagues de déréglementations sur l'environnement et la santé à l'œuvre à Bruxelles depuis 2024.**

Le rapport recense **au moins 20 reculs déjà adoptés en deux ans à peine, et une trentaine d'autres qui pourraient être entérinés ces prochains mois, contre lesquels la société civile est mobilisée.** Ces reculs portent sur les pesticides, la protection de la biodiversité et de l'eau, les pollutions industrielles avec des impacts sur l'environnement, le climat, la santé et les droits humains. En analysant les dynamiques de votes au Parlement européen, le rapport montre également une nouvelle tendance lourde : **les partis de droite et d'extrême droite, dont les partis français, créent des majorités qui permettent de démanteler des pans entiers du Pacte vert et plus largement les protections environnementales européennes.** Face à cette vague de reculs, les décideurs français doivent tout faire pour s'y opposer et protéger nos concitoyens.

(...)

Ces dérégulations sont également poussées par certaines industries les plus polluantes, et par les Etats-Unis de Donald Trump, puissance exportatrice d'énergies fossiles en Europe, Washington exige que les dirigeants européens assouplissent l'ambition climatique de l'Europe, ciblant par exemple, le règlement sur les émissions de méthane ou la taxe carbone aux frontières.

Le gouvernement et les partis français doivent affirmer leur opposition aux reculs pour protéger nos concitoyens

Face à ces attaques, il n'existe pas encore de front uni. Les partis Renaissance, MoDem, Horizons, UDI, Parti radical, le Parti socialiste et Place Publique votent de manière parfois ambiguë, alternant entre votes pour et contre les reculs. **L'analyse des positions du gouvernement montre également une ambiguïté, entre défense des protections environnementales européennes et soutien à l'assouplissement.** Emmanuel Macron a même été plus loin en appelant à la suppression, entre autres, de la directive sur le devoir de vigilance des multinationales. Un exercice de clarification s'impose pour confirmer leur engagement à défendre les normes environnementales, climatiques et sanitaires européennes.

Alors que plus de 30 reculs supplémentaires risquent d'être introduits en Europe, les eurodéputés et l'exécutif français doivent faire front pour protéger les Français.

Changement climatique : pourquoi la BCE refuse de créer un taux d'intérêt réduit pour les investissements verts

La banque centrale chinoise garantit un taux de financement bas aux investissements verts. Son homologue européenne, pourtant à la pointe sur le changement climatique, refuse pour l'instant d'utiliser cet instrument.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/07/20/changement-climatique-pourquoi-la-bce-refuse-de-creeer-un-taux-d-interet-reduit-pour-les-investissements-verts_6727016_3234.html

D'un côté, l'Europe souffre d'une série de canicules historiques, preuve supplémentaire du changement climatique. Economiquement, elle subit aussi sa dépendance au pétrole, dont le prix s'est envolé quand [les Etats-Unis et Israël ont attaqué l'Iran, fin février](#). De l'autre, pour essayer de contenir cette poussée d'inflation, [la Banque centrale européenne \(BCE\) a augmenté en juin son taux d'intérêt, de 2 % à 2,25 %](#). Pour sa nouvelle réunion jeudi 23 juillet, elle devrait sans doute le maintenir inchangé mais une nouvelle hausse en septembre demeure une option.

Entre les deux réside une contradiction profonde. La transition climatique, nécessaire pour limiter les canicules et la dépendance au pétrole, exige d'importants investissements : énergies renouvelables, modification des processus industriels, transformation de l'agriculture... Or augmenter les taux d'intérêt renchérit ces investissements et ralentit donc le travail nécessaire.

(...)

Pour résoudre cette contradiction, une idée est discutée depuis plus d'une décennie : **mettre en place un taux d'intérêt préférentiel pour les investissements verts**, différent de celui pour le reste de l'économie. Dans [un article pour le Parlement européen paru en juin](#), les universitaires Clara Leonard, Benjamin Braun, Jens van't Klooster et Eric Monnet relancent le débat. « *Le concept n'est pas radical et l'instrument n'est pas nouveau* », assurent-ils.

La Chine, en particulier, applique cet instrument depuis 2021. Actuellement, elle offre aux banques qui accordent des prêts liés à la transition verte un refinancement à 1,25 %, contre 3 % pour le reste de l'économie.
(...)

Pour l'instant, la BCE refuse d'en faire de même. Christine Lagarde, sa présidente, porte pourtant la question du changement climatique haut et fort, multipliant les discours sur le sujet. Contrairement à la Réserve fédérale

américaine, qui estime que le sujet ne relève pas de sa compétence, elle a intégré le dossier climatique à de nombreux niveaux : les banques, qui sont supervisées par la BCE, ont l'obligation de calculer leur exposition aux risques climatiques ; les prévisions macroéconomiques de la BCE en tiennent compte ; le collatéral (l'actif amené en garantie) que les banques apportent pour se refinancer est décoté s'il concerne des entreprises polluantes...

Dossier au point mort

Mais l'idée d'un taux d'intérêt différencié ? En 2021, M^{me} Lagarde s'y montrait réceptive : « *Le Japon le fait, la Chine le fait. Pourquoi ne serions-nous pas ouverts à ce propos ?* » Aujourd'hui, le dossier semble au point mort. (...)

Des « LTRO verts » pourraient-ils être mis en place quand la BCE baissera ses taux d'intérêt ? En privé, plusieurs membres du conseil des gouverneurs poussent en ce sens. Lors de son audition devant le Parlement en mai, le gouverneur de la Banque de France, Emmanuel Moulin, était de même ouvert : « *Si la Banque centrale européenne devait de nouveau recourir à des programmes de financement, de refinancement à long terme du type LTRO (...) on pourrait envisager effectivement qu'il y ait une distinction dans les taux d'intérêt qui sont appliqués en faveur des actifs verts.* » Mais la conditionnalité est claire : il faudrait que la BCE lance un nouveau programme de soutien à l'économie. Pour l'instant, elle pratique l'inverse. Les canicules, elles, ne tiennent pas compte de ce calendrier.

CLIMAT (donc CANICULE, SECHERESSE...)

Canicules : le système électrique européen sous tension

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/canicule-systeme-electrique-europeen-nucleaire-48408.php4>

Les points à retenir

- La Roumanie a arrêté ses deux réacteurs nucléaires faute d'eau dans le Danube.
- Les pertes nucléaires françaises atteindraient 9 TWh sur l'été en raison de la canicule.

Face aux tensions sur le système électrique liées aux températures élevées persistantes et aux niveaux d'eau historiquement bas, la Commission européenne a réuni, le 19 août, le groupe de coordination pour l'électricité qui regroupe les États membres, les gestionnaires des réseaux de transport, les centres de coordination régionaux et la communauté de l'énergie. Il s'agissait d'évoquer la situation particulièrement sévère de l'Europe centrale et du Sud est.

Début août et mi-août, la Roumanie a dû mettre successivement à l'arrêt les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Cernavoda, en raison du niveau bas du Danube, utilisé pour son refroidissement. Il s'agit de la seule centrale du pays, qui assure 15 % des approvisionnements. Des centrales au charbon ont été sollicitées, mais les centrales thermiques fossiles ont également besoin d'eau pour fonctionner. Plusieurs ont dû réduire leur production en Italie, en Serbie, en Pologne, au Royaume-Uni ou en France. Tout comme d'autres centrales nucléaires en Hongrie, en Suisse et en France. Les centrales hydroélectriques sont également impactées. Selon le *think tank* Ember, les productions photovoltaïques record ont permis de soulager les systèmes électriques, alors que la demande électrique augmentait en parallèle.

« *La sécurité d'approvisionnement en électricité est assurée et il n'existe aucun risque d'adéquation à court terme, bien que la situation devrait rester tendue dans les semaines à venir* », a souligné le groupe de coordination pour l'électricité. Celui-ci a insisté sur l'importance de préserver les débits du Danube. La situation continuera de faire l'objet d'une surveillance étroite.

En France aussi, le parc de production a été mis sous pression. Mi août, six réacteurs nucléaires étaient à l'arrêt et d'autres ont dû moduler leur puissance en raison de la [température des cours d'eau](#) et/ou de la [baisse des débits](#). À Gravelines, ce sont des méduses dans les stations de pompage d'eau de mer qui ont conduit à l'arrêt de trois des six réacteurs. Au total, les pertes de production du parc nucléaire s'élèveraient à 9 térawattheures (TWh) cet été en France.

Forêt : la mortalité des arbres explose sous l'effet d'un cumul d'anomalies climatiques

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/mortalite-arbres-forets-anomalies-climatiques-48283.php4>

La mortalité des arbres des forêts françaises a augmenté de 1,5 à 4 fois chez les neuf espèces les plus communes (1), dont le hêtre, le chêne pédonculé ou l'épicéa commun, entre 2015 et 2023. C'est ce qui ressort d'une étude scientifique (2) internationale coordonnée par le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE, CEA/CNRS/UVSQ) et publiée le 26 juin dans la revue *Nature Communications*.

Les chercheurs ont analysé plus de 500 000 arbres issus de l'[Inventaire forestier national](#) (IFN). L'étude montre que près de la moitié des 52 espèces étudiées affichent une hausse significative de mortalité, avec des foyers particulièrement marqués dans le Jura, les Vosges et plus généralement le Grand Est. Ces régions ont connu un réchauffement soutenu et une baisse des précipitations annuelles depuis 1980, suggérant l'influence du climat sur les tendances de mortalité. La hausse de la mortalité n'est pas compensée par une augmentation de la croissance des arbres, témoignant d'une [dégradation générale de la santé des forêts](#) plutôt que d'un simple changement de leur dynamique démographique.

(...)

Mais l'étude révèle également le rôle inattendu des printemps anormalement humides. « *Ils peuvent accroître le risque de mortalité, notamment chez les espèces de grande taille, probablement parce que ces périodes humides favorisent une croissance trop rapide du houppier qui fragilise ensuite l'arbre face à la sécheresse estivale* », explique Agnès Pellissier-Tanon, chercheuse à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. La gestion forestière devrait donc non seulement anticiper les sécheresses mais également les effets retardés de conditions climatiques en apparence bénéfiques, en concluent les chercheurs.

Le dérèglement climatique inquiète mais guide peu les pratiques du quotidien selon l'Insee

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/303856-dereglement-climatique-peu-deffets-sur-les-pratiques-du-quotidien>

39% des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête de l'Insee se déclarent très inquiètes des effets du dérèglement climatique. Toutefois, seulement 8,8% d'entre elles citent l'environnement comme premier enjeu pour la France parmi sept propositions.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié, le 25 juin 2026, les [résultats d'une enquête](#) menée en 2025 visant à recueillir l'**opinion des ménages (résidant en France hexagonale) sur leur sensibilité et leurs pratiques écologiques**.

L'environnement en net recul parmi les enjeux auxquels la France est confrontée

Invitées à classer sept grands enjeux pour la France en 2025 par ordre de priorité, **8,8% des personnes interrogées ont placé l'environnement en tête de classement**, contre :

- 23,6% pour la santé ;
- 23,5% pour la violence et l'insécurité ;
- 18,8% pour les inégalités et le pouvoir d'achat ;
- 9% pour les tensions internationales ;
- 8,5% pour le chômage ;
- 6,7% pour l'immigration.

Selon les termes de l'Insee : "**L'environnement et les questions écologiques ont atteint un point haut dans les préoccupations des Français en 2019**, avec notamment la publication du rapport du [GIEC](#) sur les conséquences du réchauffement climatique, la plus grande place occupée par ces questions dans le débat public, ainsi que la médiatisation d'actions telles que les marches pour le climat".

D'après l'enquête, les personnes qui mentionnent plus fréquemment l'environnement comme enjeu prioritaire :

- sont diplômées du supérieur (18% contre 5% peu ou pas diplômées) ;
- ont moins de 35 ans (12% contre 6% des 65 ans ou plus).

Été brûlant - canicules, incendies, sécheresse : les Français face au choc climatique

Après le choc climatique de l'été 2026, les Français attendent les responsables politiques au tournant

<https://www.destincommun.fr/analyses-et-debats/ete-brulant-canicules-incendies-secheresse-les-francais-face-au-choc-climatique/>

L'été 2026 marquera un tournant dans le rapport des Français au changement climatique : alors que 67 % se disent plus inquiets au sujet du réchauffement climatique après les événements extrêmes de l'été, 6 sur 10 indiquent qu'ils feront des propositions climatiques un critère important de leur choix de vote en 2027. Mais les Français retiennent aussi des incendies la capacité de la population à se mobiliser et à s'entraider dans l'adversité.

Près d'un Français sur quatre déclare avoir été concerné par les incendies, qu'il ait été personnellement menacé, ait eu un proche touché ou ait modifié ses projets en raison des feux. Parmi ceux qui n'ont pas été directement concernés, 69 % disent néanmoins avoir suivi les incendies de près.

« Nous sommes coincés dans une dystopie climatique, un scénario de comédie noire, où le grotesque le dispute à la farce orwellienne »

https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/07/12/nous-sommes-coincees-dans-une-dystopie-climatique-un-scenario-de-comedie-noire-ou-le-grotesque-le-dispute-a-la-farce-orwellienne_6722848_3232.html

Alors que les canicules se succèdent, le débat public ne relève souvent que du simple affichage. Les décisions récentes de l'exécutif – fonds vert amputé, passoires thermiques remises sur le marché... – témoignent du déni qui règne dans une large partie du monde politique, estime Stéphane Foucart, journaliste au service Planète, dans sa chronique.

Dans le sillage de la troisième vague de chaleur qui s'abat sur la France, le sentiment qui domine reste celui de l'incrédulité devant l'étendue du désastre. La brutalité de ses effets sur les corps, les écosystèmes, les infrastructures ou l'agriculture n'a pas vraiment dissipé le déni qui règne dans une large part du monde politique.

L'heure n'est certes plus à l'affirmation décomplexée du « *scepticisme* », mais l'accord avec le consensus scientifique, affirmé ici ou là depuis que le mercure s'emballe, n'est souvent qu'un simple affichage, une façade de carton-pâte.

Au-delà des polémiques sur la climatisation ou sur le bilan des morts, le débat politique semble se tenir dans un monde parallèle. La simple mise en regard des conséquences de la canicule avec les projets structurants de l'exécutif liés au climat produit un choc de sidération et d'irréalité. Nous ne sommes plus seulement coincés dans une dystopie climatique, mais aussi dans un scénario de comédie noire, où le grotesque le dispute à la farce orwellienne.

On le voit : avec le réchauffement, la qualité de l'habitat et l'aménagement urbain deviennent cruciaux. Du 22 au 28 juin, la canicule a doublé la mortalité à domicile. Quel signal adresser aux propriétaires bailleurs ? **Le gouvernement Lecornu dépose, le 24 juin, un projet de loi qui doit remettre 700 000 passoires thermiques sur le marché locatif.**

Tranquille désinvolture

Une semaine plus tard, **Matignon dissout le groupement d'intérêt public Europe des projets architecturaux et urbains, chargé de piloter plus de 200 projets de recherche destinés à adapter le bâti et les territoires au climat de demain.** **Un millier de scientifiques, d'élus, d'architectes, de géographes et d'anciens ministres protestent,** sans entamer la tranquille désinvolture de l'exécutif, qui biffe d'un trait de plume la structure interministérielle.

En région, ce sont **les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, chargés d'aider les particuliers et les collectivités à relever les défis climatiques et environnementaux, qui sont menacés par une réforme de leur financement.** Deux d'entre eux ont déjà été liquidés. Quant au fonds vert, destiné à financer l'adaptation des collectivités territoriales, il est amputé des deux tiers.

Les logements et les villes chauffent, les arbres, eux, brûlent. Réponse : planter plus d'arbres, bien sûr ! **Mais le plan d'Emmanuel Macron pour le renouvellement forestier, lancé en 2022 (« Planter 1 milliard d'arbres en dix ans »), subventionne les coupes rases sur de vieilles forêts diversifiées, et leur remplacement par des quasi-monocultures de résineux, hautement inflammables.** Les experts – y compris ceux qui sont consultés par le gouvernement –, les ONG et la Cour des comptes ont tous alerté sur ces risques. En vain. Un peu partout en France, de l'argent public contribue à vulnérabiliser les territoires au risque d'incendie.

On le sait aussi, la complexité des paysages et le bocage sont des puits de carbone en même temps que des éléments de résilience climatique. Sur ce point, l'action de l'exécutif a été couronnée par un **doublément du rythme de destruction des haies depuis 2017**, avec plus de 20 000 kilomètres de linéaire qui disparaissent chaque année, comme le note le Haut Conseil pour le climat **dans son dernier rapport**, publié en juillet. La réponse à ce qui est unanimement considéré comme un échec est un décret entré en vigueur en juin : simplifier les autorisations de destruction du bocage.

Vulnérabilité aux chocs

Tout semble à l'avenant. Les élevages hors-sol enregistrent des surmortalités parfois considérables depuis le début de la canicule, au point que, dans le Grand Ouest, les équarrisseurs ne peuvent plus faire face. Les lois agricoles successives favorisent depuis deux ans l'ultraconcentration de la production animale, et renforcent non seulement ses émissions mais aussi sa vulnérabilité aux chocs – des exploitations plus petites et plus nombreuses demeurant un gage de résilience.

C'est sans doute sur la question agricole au sens large que les objectifs affichés divergent le plus radicalement des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il existe ainsi un large consensus pour dire que l'agroécologie est l'un des leviers d'adaptation de l'agriculture au réchauffement. Or, non seulement l'agriculture biologique n'a

pas augmenté ces dernières années, contrairement aux ambitions de la stratégie nationale bas carbone, mais **la France est le seul grand pays agricole européen à avoir perdu des surfaces conduites en agriculture biologique**. L'Hexagone était le premier pays de l'Union européenne pour ce qui est du nombre d'hectares bio ; il a été devancé par l'Espagne en 2023.

Devant son incapacité à atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (désormais hors d'atteinte), le gouvernement tient le cap : à Bruxelles, Paris s'oppose à la Commission européenne pour que les aides à l'agriculture biologique ne soient pas inscrites dans la prochaine politique agricole commune. « *La stratégie française de développement de la bio n'a pas fonctionné, mais la France semble vouloir y entraîner toute l'Europe* », résume la Fédération nationale d'agriculture biologique.

L'exécutif n'est, au demeurant, pas isolé dans ce déni de facto du risque climatique. Le Sénat tient la corde. Devant le constat d'une pénurie rampante de la ressource hydrique, ses élus ont ainsi voté sans trembler, le 3 juillet, [la destruction pure et simple des principes qui fondent les instances de la démocratie locale de l'eau](#), au bénéfice de quelques irrigants.

On voit aujourd'hui la clientèle de certains supermarchés en venir aux mains pour emporter les derniers ventilateurs en rayon : que se passera-t-il quand c'est l'eau qui viendra à manquer ? Il se trouvera alors, sans doute, quelqu'un pour demander : « *Qui aurait pu prédire ?* » Or l'avenir n'est pas seulement prévisible ; il est en train d'être écrit.

Les canicules à répétition font exploser l'écoanxiété et la colère des jeunes : « J'ai l'impression qu'on est entrés dans une dystopie »

Dans le sillage de la troisième vague de chaleur qui s'est abattue sur la France depuis mai, la frustration et l'angoisse s'imposent chez une partie des jeunes générations, confrontées à « l'été le plus frais du reste de leur vie ».

https://www.lemonde.fr/campus/article/2026/07/19/les-canicules-a-repetition-font-exploser-l-ecoanxiete-et-la-colere-des-jeunes-j-ai-l-impression-qu-on-est-entres-dans-une-dystopie_6725298_4401467.html

(...)

Selon [un rapport de l'Ademe de 2025](#), les jeunes générations sont les plus touchées par le phénomène d'écoanxiété, cette angoisse relative au dérèglement du climat dont Clément se trouve saisi. Ce sont 33 % des 15-24 ans qui sont concernés, et 39 % des 25-34 ans. Ces tranches d'âge sont aussi exposées aux altérations les plus sévères de la santé mentale : respectivement 8 % et 10 % d'entre eux sont « *très fortement écoanxieux* », contre 5 % tous âges confondus. Or, ces dernières semaines, l'expérience des fortes chaleurs est venue accentuer, et dans certains cas déclencher, cette anxiété liée à la crise climatique.

« *On a un afflux massif de personnes qui viennent consulter ces derniers jours* », constate Charline Schmerber, une psychothérapeute spécialiste de la question de l'écoanxiété, membre du Réseau des professionnels de l'accompagnement face à l'urgence écologique. « *Chez beaucoup, il y a un phénomène de sidération, de choc, de constater que ces températures extrêmes sont déjà là, si violentes*, décrit-elle. *J'ai reçu des jeunes qui étaient en proie à des attaques de panique, ou qui se trouvaient figés, comme séchés net émotionnellement et physiquement. Une telle canicule peut agir comme un trauma du corps et de l'esprit.* » [La hausse des passages aux urgences psychiatriques](#) l'a par ailleurs rappelé : la chaleur rend plus difficile la régulation du corps et de l'esprit, ce qui amplifie le développement écoanxieux.

(...)

« La jeune génération n'arrive plus à se projeter, plongée dans un monde de crises qui s'enchaînent sur le plan climatique, mais aussi géopolitique et social : c'est comme s'il fallait faire un deuil du futur », souligne Charline Schmerber. Il est encore plus difficile d'envisager l'avenir « quand on voit la pauvreté des débats politiques aujourd'hui : on n'a pas les conversations qu'on est censé avoir pour avancer », ajoute Clément, le communicant de 29 ans.

Le silence politique sur la canicule est « assourdissant », confirme la philosophe Céline Marty. *On fait comme si de rien n'était, on ne ralentit pas et on laisse les individus se débrouiller seuls. Or on en est précisément là parce que l'Etat n'a pas pris en charge la question de l'adaptation* ». Pour elle, le risque est de progressivement « glisser vers une accoutumance de l'anomalie ». « Nous allons nous habituer à voir des gens mourir au travail ou chez eux, dans l'indifférence d'un système où la seule chose qui compte, c'est que "les corps tiennent" pour que la machine tourne », s'indigne la chercheuse.

(...)

Si Marianne est pour le moment affaiblie par ce post-partum torride, cet été l'a convaincue de « passer à l'avenir à des actions plus radicales ». « Je me rends compte que cela ne suffit plus d'agir à l'échelle individuelle, comme nous le faisons avec notre habitat ou notre travail », précise-t-elle. (...)

Canicule : les Pays de la Loire, la troisième région la plus touchée par la hausse des décès au mois de juin

Les Pays de la Loire sont la troisième région la plus touchée par le nombre de décès en excès lors de la période de fortes chaleurs entre le 17 juin et le 2 juillet 2026, selon les données publiées par Santé publique France, ce mercredi 22 juillet.

<https://www.ouest-france.fr/meteo/canicule/canicule-les-pays-de-la-loire-la-troisieme-region-la-plus-touchee-par-la-hausse-des-deces-au-moins-de-juin-75dab6c4-85d9-11f1-94d8-e478b94a49e4>

Difficile d'affirmer que les fortes chaleurs sont les seules responsables. Pourtant, dans l'hexagone, Santé publique France a enregistré, lors de la période de canicule du 17 juin au 2 juillet 2026, 5 764 décès de plus par rapport à ce qui est attendu sur cette période. Dont 553 rien que dans les Pays de la Loire (soit 55,2 % de plus). La région est d'ailleurs la troisième la plus touchée, après le Centre-Val-de-Loire, qui compte 511 décès en excès (soit plus de 62,6 %), et l'Île-de-France, qui en cumule près de 2 000 (soit plus de 81,2 %).

(...)

Cet excès de mortalité toutes causes souligne l'impact sanitaire lié à l'intensité remarquable et la durée de l'exposition à la chaleur de la population sur le territoire hexagonal, sans toutefois atteindre celui de 2003, est-il indiqué dans le communiqué. Santé publique France rappelle que ces données constituent une première estimation et qu'elles devront être confirmées par les analyses plus précises du bilan de fin de période de surveillance estivale, à l'automne ».

ENERGIES RENOUVELABLES

La transition énergétique n'est pas un leurre

Le 11 août, Mediapart titrait « Pourquoi la transition écologique est un leurre » d'après une étude du FMI. Ce texte est en fait un document de travail qui n'engage que ses auteurs. Parmi eux figure JB Fressoz, qui y reprend la

thèse contestée de son livre de 2024. Que ce soit via l'article de Mediapart ou celui du FMI, la démonstration proposée ne tient pas.

<https://blogs.mediapart.fr/stefhis/blog/140826/la-transition-energetique-nest-pas-un-leurre>

La démonstration de l'article du FMI repose sur des corrélations, exercice toujours périlleux puisqu'on peut à peu près leur faire dire ce que l'on veut. Les auteurs établissent que, depuis 1900, ce qu'ils nomment l'efficacité énergétique de l'économie mondiale évolue de pair avec les émissions de gaz à effet de serre. Autrement dit, moins l'économie émettrait par unité de richesse créée, plus elle émettrait au total. L'objection est multiple. L'indicateur n'a d'abord pas grand-chose à voir avec l'efficacité énergétique, puisqu'il s'agit d'une intensité carbone de la richesse produite, dans laquelle l'énergie n'intervient jamais directement. Les deux grandeurs comparées ne sont ensuite pas indépendantes. Le calcul agrège tous les gaz à effet de serre, quand un propos sur l'énergie devrait s'en tenir au dioxyde de carbone fossile, soit environ 60 % du total. Et enfin la relation cesse de fonctionner à partir de 2010, c'est-à-dire dans la période décisive d'aujourd'hui. Au final, le résultat des auteurs se réduit à constater que les émissions ont augmenté tandis que la richesse augmentait davantage. Leur graphique ne découvre donc rien, il redessine cette arithmétique

La seconde corrélation, présentée comme concluante, rapproche la part de l'électricité dans l'énergie finale et la consommation de combustibles fossiles. Elle enfonce une porte ouverte, puisque les fossiles constituent l'essentiel de l'énergie consommée dans le monde, et elle établit ce que chacun sait, à savoir que l'électrification des usages n'a commencé qu'à la marge. En filigrane, elle suggère que les renouvelables ne perceraient pas dans la production d'électricité, quand c'est l'inverse qui se produit, leur part passant de 20 % du mix mondial en 2010 à 32 % en 2024, celle des fossiles refluant de 68 % à 59 %.

Le tour de passe-passe de la définition

Comme le livre dont il procède, le document teste une transition définie comme un recul absolu des fossiles à l'échelle mondiale, et conclut qu'elle n'a pas eu lieu. Personne ne prétend le contraire. La transition mise en œuvre est un projet politique délibéré, apparu sous le nom d'Energiewende en 1980, qui associe sobriété, efficacité et énergies renouvelables. Elle n'a jamais reposé sur l'idée qu'une énergie en remplacerait spontanément une autre. Michael Liebreich, commentateur britannique réputé de la transition énergétique, y voit la thèse d'un homme de paille absolutiste, qui oublie les énergies bel et bien disparues, de l'huile de baleine au gaz de ville, et rappelle que les lignes téléphoniques fixes ont crû jusqu'en 2006, trente-trois ans après l'invention du téléphone mobile.

Pour établir que la transition ne serait que substitution, les auteurs s'appuient sur des travaux universitaires qu'ils lisent de façon extensive. Ils invoquent d'un côté la modélisation économique, avec Daron Acemoglu, Philippe Aghion ou Nicholas Stern, de l'autre les historiens des transitions, Roger Fouquet, Arnulf Grubler, Cesare Marchetti et Vaclav Smil. Or les premiers font de l'élasticité de substitution entre technologies propres et carbonées un paramètre de modèle, estimé et discuté, non une loi du monde. Les seconds décrivent des transitions sectorielles en parts relatives, ce qui est une description du passé et non une prédiction. Aucun ne soutient que le remplacement d'une énergie par une autre serait automatique. Les quatre hypothèses que le document prête à ce cadre relève d'ailleurs largement de la reconstruction, en particulier celle selon laquelle l'Agence internationale de l'énergie et le GIEC nieraient l'existence d'un effet rebond, que leurs textes n'écrivent nulle part.

Jevons, un paradoxe sorti de son terrain

Le paradoxe qui donne son titre au document est invoqué par ses auteurs comme par Mediapart, et il mérite d'être resitué. En 1865, l'économiste britannique William Stanley Jevons observe que les progrès de la machine à vapeur, loin de réduire la consommation de charbon du pays, l'augmentent, car une vapeur moins coûteuse ouvre sans cesse de nouveaux usages. Le mécanisme, qu'on nomme aujourd'hui effet rebond, est réel et nul ne le conteste. Sa transposition à la situation présente pose en revanche trois difficultés. Jevons observait la consommation d'un combustible, non celle d'énergie en général, dans un pays où tous les usages restaient à

mécaniser, de sorte que chaque baisse de coût ouvrait un marché entier. Aujourd'hui un usage efficace en remplace un moins efficace dans un espace saturé. Ainsi celui qui remplace une chaudière par une pompe à chaleur gagnera sans aucun doute en efficacité au-delà d'un potentiel effet rebond. La littérature récente, que le document du FMI cite lui-même, conclut que l'effet rebond ampute un tiers à la moitié des économies d'énergie attendues, sans les annuler. Surtout, le paradoxe porte sur des quantités d'énergie, quand la question climatique porte sur leur contenu en gaz à effet de serre. Un rebond même intégral resterait compatible avec la décarbonation dès lors que l'énergie consommée cesse d'être fossile, ce qui est précisément ce qui se joue dans le secteur électrique comme levier de la décarbonation.

Ce que Mediapart ajoute de son cru

Aux faiblesses du document du FMI s'ajoutent celles de l'article de Mediapart. Ce dernier mesure l'effort accompli à la part des renouvelables dans l'énergie primaire. Or l'écart entre cette ressource et le service rendu est fait des pertes des technologies thermiques, si bien que l'on comptabilise d'abord du gaspillage. Michael Liebreich compare ce choix d'indicateur à celui qui consisterait à juger la capacité de l'agriculture à nourrir les hommes au seul nombre d'hectares cultivés, mesure qui passerait entièrement à côté des gains de productivité et donc de la révolution verte. Mesurée correctement, l'électrification progresse, la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie mondiale étant passée d'environ 10 % au début des années 1970 à 20 % en 2023 selon l'Agence internationale de l'énergie, et à près de 30 % si l'on raisonne en énergie utile, c'est-à-dire en service effectivement rendu (car les moteurs électriques sont plus efficaces). Sur quinze ans, le produit intérieur brut mondial a par ailleurs crû de 50 % pendant que les émissions augmentaient de 9 %, ce qui est très insuffisant mais ne ressemble en rien à l'immobilité décrite. L'article prête enfin aux auteurs une thèse qui n'est pas la leur, celle d'un capital structurellement incapable de prendre en charge le climat, et l'exemple qu'il en donne se retourne, puisque la couche d'ozone doit sa reconstitution à une interdiction internationale et non à une solution spontanément rentable.

Ce que le document du FMI dit vraiment

Les auteurs de l'article du FMI écrivent que construire les infrastructures renouvelables mondiales n'émettrait qu'une cinquantaine de gigatonnes de dioxyde de carbone et constitue à l'évidence un investissement qui en vaut la peine. Ils jugent une trajectoire bas carbone atteignable et recommandent d'ajouter aux instruments existants des politiques de demande et de sobriété. C'est un élargissement de l'agenda de la transition, non sa réfutation comme le décrit l'article de Mediapart. On notera d'ailleurs que ces politiques de demande figurent depuis quarante ans dans le triptyque que le document croit réfuter.

Il faut concéder, comme le dit bien l'article du FMI, que l'acier, le ciment, les engrais et l'aviation restent difficiles à décarboner, et que les émissions induites par l'adaptation comme par les centres de données constituent un angle mort de la transition énergétique. Mais cela établit l'insuffisance d'une transition limitée à l'électricité, pas son inutilité. Parler de leurre à propos d'un texte qui plaide pour davantage de politiques publiques n'est pas une simplification, c'est un contresens. Pire, il nourrit le défaitisme au moment précis où l'urgence est de mettre en œuvre les plans déjà établis et d'en combler les lacunes.

Batteries, solaire, éolien : les nouveaux appels d'offres du gouvernement pour les énergies renouvelables

Maud Bregeon, la ministre de l'Energie, a dévoilé mardi au Syndicat des énergies renouvelables les futures adjudications publiques pour le secteur. Avec un coup de pouce pour les centrales solaires équipées de batteries de stockage.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/batteries-solaire-eolien-les-nouveaux-appels-doffres-du-gouvernement-pour-les-energies-renouvelables-2241197>

(...)

Nouveau record de prix négatifs

Pour aider la filière à être plus compétitive, le gouvernement va changer les règles du jeu pour les batteries (« battery energy storage system » ou BESS). Ces équipements permettent de stocker des électrons quand les prix de marché sont bas, voire négatifs, lors des pics de production photovoltaïque. Puis de les réinjecter sur le réseau lors des pics de consommation en fin de journée.

Aujourd'hui, [les exploitants des BESS](#) se rémunèrent en participant à l'équilibre des réseaux électriques pour le compte de RTE ou en faisant du trading sur la Bourse de l'électricité.

L'Etat ne prévoit pas d'appel d'offres spécifique pour cette technologie qui n'est pas incluse dans la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Mais il va modifier les prochains cahiers des charges, et les appels d'offres passés dans les prochains mois, pour que les parcs solaires puissent percevoir leur prime de l'Etat même lorsqu'ils stockent leur production. Cela doit permettre de limiter les [épisodes de prix négatifs](#) de mi-journée, quand le soleil au zénith dope la production solaire.

Au premier semestre, la France a enregistré un nouveau record de 408 heures à prix négatif, soit 9 % du temps en moyenne par période de 24 heures. La proportion est même supérieure sur le temps de production des parcs solaires qui s'arrêtent la nuit et en cas de mauvais temps. Cela pèse sur leur rentabilité, sachant que l'Etat leur impose de plus en plus de cesser de produire lorsque les prix passent sous zéro, sans les rémunérer.

Dans un futur appel d'offres neutre (solaire, éolien et hydraulique) prévu début 2027, des modifications techniques permettront « notamment d'encourager les technologies capables de produire aux moments de besoin du réseau », promet la ministre.

Baisse des volumes

En attendant, un premier volume neutre sous la PPE3 est prévu à l'automne, pour 500 MW. (...)

Au total, les mises en concurrence annoncées depuis le début de l'année assurent au solaire 1,5 GW de puissance cumulée, soit la capacité d'un réacteur nucléaire de grande puissance (sans tenir compte de l'intermittence de la production solaire). Il faudra y ajouter les petites installations aidées dans le cadre du guichet « S21 », pour lesquelles les subventions ont été fortement réduites. Mais pour la filière, le compte n'y est pas, par rapport aux 2,9 GW annuels prévus dans la PPE 3, un volume déjà réduit de moitié par rapport à 2025.

(...)

Une filière oubliée

En revanche, le gouvernement est plus généreux avec l'éolien terrestre. S'il prévoit de lui attribuer seulement 3 GW entre 2026 et 2030, le deuxième appel d'offres de 2026, prévu fin août, atteindra 1 GW. Soit plus que les 800 MW prévus. La filière devrait donc obtenir 1,8 GW au total cette année, comme en 2025.

Ce coup de pouce découle des résultats du premier appel d'offres éolien de l'année, salués par Maud Bregeon. Les deux tiers des projets lauréats sont [des renouvellements de vieux parcs](#), moins coûteux. Cela a permis d'abaisser le prix moyen pondéré de l'électricité qui sera produite à 77 euros le MWh, 9 euros de moins que lors de la précédente adjudication. Pour le solaire sur bâtiment, il a reculé de 13 euros, à 83 euros. Ces prix garantis par l'Etat sur vingt ans restent toutefois supérieurs à la référence du marché français, les contrats pour livraison dans un an, qui cotent en moyenne à 55 euros.

Enfin, pas un mot n'a été dit sur [l'hydrolien](#), qui utilise les courants marins pour produire de l'électricité. Les porteurs de projets pilotes ont de nouveau interpellé l'Etat la semaine dernière pour obtenir l'appel d'offres de 250 MW prévu dans la PPE3.

Les renouvelables ont évité 480 milliards de dollars de dépenses en combustibles fossiles en 2025

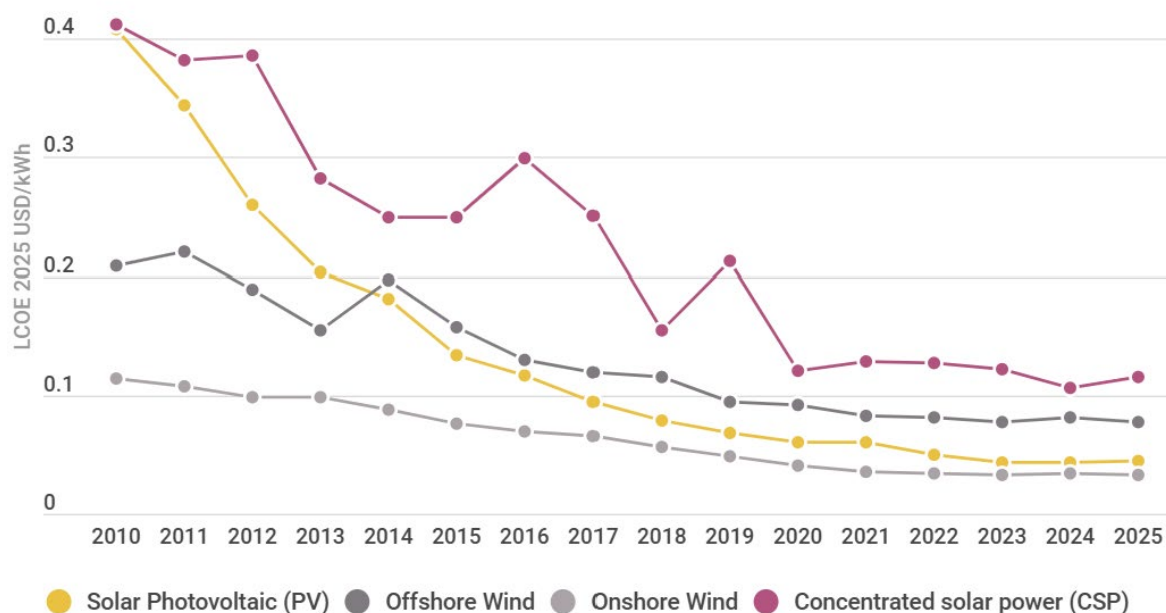
<https://www.lechodusolaire.fr/les-renouvelables-ont-evite-480-milliards-de-dollars-de-depenses-en-combustibles-fossiles-en-2025/>

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) a publié le 2 juillet son rapport annuel sur les coûts de production des énergies renouvelables. Selon ce document, **plus de 90% des capacités renouvelables à l'échelle industrielle ajoutées en 2025 étaient moins chères que l'alternative fossile neuve la moins coûteuse**, et le parc renouvelable installé a permis d'éviter environ 480 milliards de dollars de coûts liés aux combustibles fossiles sur l'année.

L'avantage de coût des renouvelables sur les combustibles fossiles a continué de se creuser. En 2025, le solaire photovoltaïque est resté à son niveau de 2024, soit 44 dollars par mégawattheure (MWh), tandis que l'éolien terrestre a baissé de 4% à 33 dollars/MWh et l'éolien en mer de 3% à 78 dollars/MWh. À l'inverse, pour les nouvelles centrales à gaz, une pénurie de turbines a presque doublé le coût en capital d'une centrale à cycle combiné aux États-Unis, tandis que les coûts ont grimpé jusqu'à environ 100 dollars/MWh dans les marchés à prix du gaz élevés comme l'Italie, l'Allemagne et le Japon.

POWER GENERATION COSTS IN 2025

Renewables remained the cheapest source of new electricity in most markets in 2025



 **IRENA**
International Renewable Energy Agency

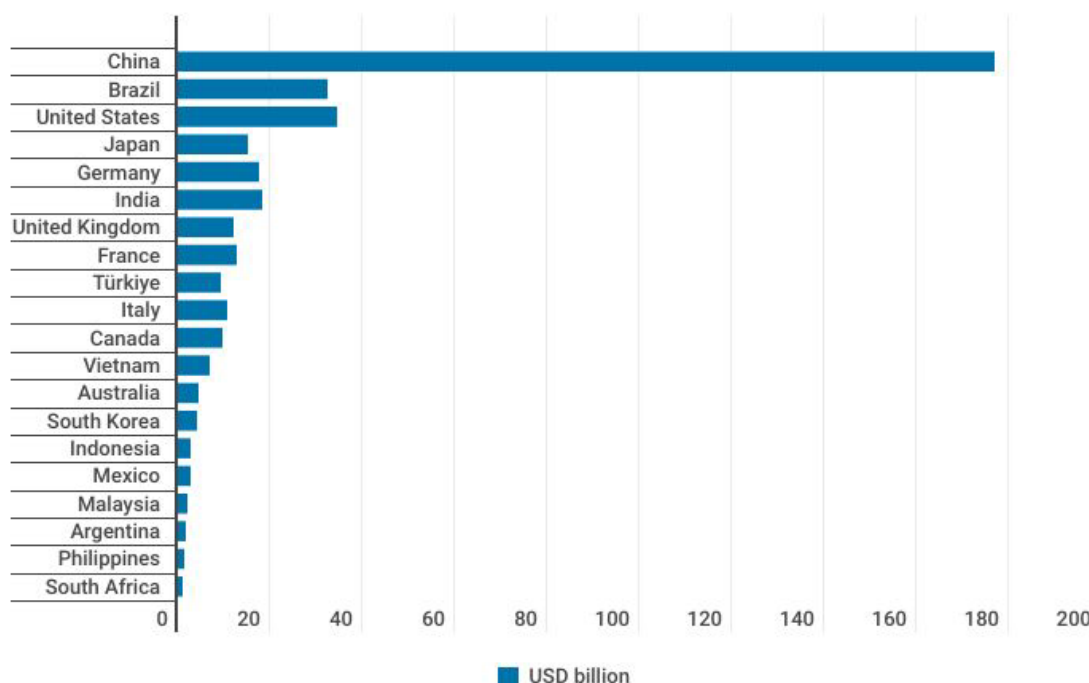
« La baisse des coûts des énergies renouvelables génère un puissant dividende économique. Pour les pays qui dépendent encore fortement des combustibles fossiles, chaque mégawatt supplémentaire d'énergies renouvelables renforce la protection économique contre la volatilité des prix des carburants, protégeant les consommateurs, les entreprises et les finances publiques contre des coûts plus élevés. Les économies générées par les actifs renouvelables existants augmentent, fournissant une couverture naturelle contre les chocs futurs. Cette crise énergétique l'a encore montré : développer les capacités renouvelables est un investissement stratégique dans la résilience et la compétitivité », souligne Francesco La Camera, directeur général de l'IRENA.

L'agence insiste sur le rôle d'amortisseur géopolitique des renouvelables. (...)

Dans les 20 grandes économies analysées, qui représentent environ quatre cinquièmes de la production renouvelable mondiale, l'électricité renouvelable a permis d'éviter environ 377 milliards de dollars d'achats de combustibles fossiles en 2025. La Chine concentre à elle seule 177 milliards de dollars, soit environ la moitié des économies totales, devant les États-Unis (35 milliards), le Brésil (32 milliards), l'Inde (18 milliards), l'Allemagne (18 milliards) et le Japon (15 milliards).

POWER GENERATION COSTS IN 2025

Avoided fossil fuel costs from renewable electricity generation in 2025 across 20 major economies



Coûts fossiles évités en 2025 dans 20 grandes économies. © IRENA

Depuis 2010, le coût du solaire photovoltaïque a chuté de 89%, celui du solaire thermodynamique à concentration de 72%, celui de l'éolien terrestre de 71% et celui de l'éolien en mer de 63%. Mais cette phase de concurrence intense évolue : les investissements dans la fabrication des technologies propres ont été divisés par deux, d'un pic trimestriel de 70 milliards de dollars en 2023 à 35 milliards fin 2025, et les prix des matières premières et des composants augmentent à l'échelle mondiale, tandis que la Chine réorganise son industrie des renouvelables. Ces évolutions, combinées à un paysage commercial et tarifaire changeant, devraient exercer une pression à la hausse sur les coûts installés cette année. À plus long terme, l'IRENA anticipe toutefois une poursuite de la baisse des coûts jusqu'en 2035, à un rythme nettement plus lent qu'auparavant.

POWER GENERATION COSTS IN 2025

The global weighted average costs of electricity decreased rapidly between 2010 and 2025



La baisse des coûts moyens pondérés entre 2010 et 2025. © IRENA

Le rapport complet est disponible en ligne : [Renewable Power Generation Costs in 2025](#)

(...)

Eolien en mer : Bruxelles approuve 63 milliards d'euros d'aides potentielles de l'Etat français

La Commission européenne donne son feu vert à un appel d'offres géant pour onze parcs éoliens au large des côtes françaises. Paris espère limiter le coût réel pour les finances publiques à « 5-10 milliards d'euros » dans un scénario intermédiaire des prix de l'électricité.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/eolien-en-mer-bruxelles-approuve-63-milliards-deuros-daides-potentielles-de-letat-francais-2242186>

Le dossier des futurs réacteurs EPR2 d'EDF n'est pas le seul sur le bureau des autorités européennes de la concurrence. La Commission européenne a autorisé ce lundi le plan de soutien de l'Etat français à la filière de l'éolien en mer, à hauteur de 63 milliards d'euros « maximum » sur vingt-cinq ans. Cela représente 2,5 milliards d'euros de subventions annuelles en moyenne, sachant que les aides aux énergies renouvelables [coûtent entre 4 et 7 milliards d'euros par an](#) aux finances publiques.

Le schéma d'aide validé par Bruxelles concerne [un appel d'offres géant](#) de 10 GW, baptisé « AO10 ». Lancé en juin, il vise à doter l'Hexagone de l'équivalent de six réacteurs de grande capacité (sans tenir compte de l'intermittence du vent). Il prévoit onze nouveaux parcs en mer, dont les lauréats seront désignés avant l'élection présidentielle de 2027, espère le gouvernement.

Scénario « extrêmement maximaliste »

(...) Selon les services de la ministre Maud Bregeon, l'hypothèse d'un coût de 63 milliards est « extrêmement maximaliste », car calquée sur le scénario de prix de l'électricité le plus bas prévu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) de la France. A savoir « 47,5 euros le MWh contre 60 euros aujourd'hui » sur la Bourse de l'électricité, souligne le ministère.

L'AO10 garantit aux futurs exploitants un prix moyen de 100 euros maximum par mégawattheure produit pendant vingt-cinq ans. Cela signifie que l'Etat leur paiera la différence quand les prix de marché sont inférieurs à ce

niveau (sauf en [cas de prix négatifs](#) sur les marchés). A l'inverse, ils reverseront à l'Etat le trop-perçu, quand les cours seront supérieurs à ce plafond.

Loin des 63 milliards évoqués par Bruxelles, Paris mise sur un coût pour les finances publiques de « 5 à 10 milliards d'euros dans un scénario intermédiaire » et même sur « un gain de 10 milliards d'euros pour l'Etat si les prix de l'électricité sont hauts ».

57 milliards de retombées économiques et fiscales

Pour relativiser le montant des aides d'Etat, le ministère de l'Energie évoque aussi les retombées économiques locales attendues, de « 35 milliards d'euros pendant la phase de construction et 15 milliards pendant l'exploitation ». S'y ajouteront « 7 milliards de recettes fiscales ». Soit 57 milliards d'euros de retombées, à comparer au coût maximal de 63 milliards.

Ces calculs ne prennent toutefois pas en compte le raccordement des futures fermes en mer, estimé à 20 milliards d'euros par la Commission de régulation de l'énergie. Il est à la charge de RTE, le réseau public de lignes à haute tension financé par les consommateurs. Les parcs éoliens de l'AO10, prévus en mer du Nord, dans l'Atlantique et en Méditerranée, pourront assurer « environ 10,6 % de la consommation annuelle d'électricité en France », selon la Commission.

Les candidats ont jusqu'au 12 octobre pour remettre leur dossier, mais une large participation n'est pas acquise. Certains professionnels jugent la jauge de 100 euros insuffisante compte tenu de l'inflation des coûts, notamment pour l'éolien flottant, moins mûr techniquement.

Alors que les investissements et les emplois dans la filière ont [reculé ces deux dernières années](#) dans l'Hexagone, la France vise 15 GW de capacités installées en 2035, contre 2 GW actuellement.

Éoliennes en mer : quels effets réels sur la biodiversité ?

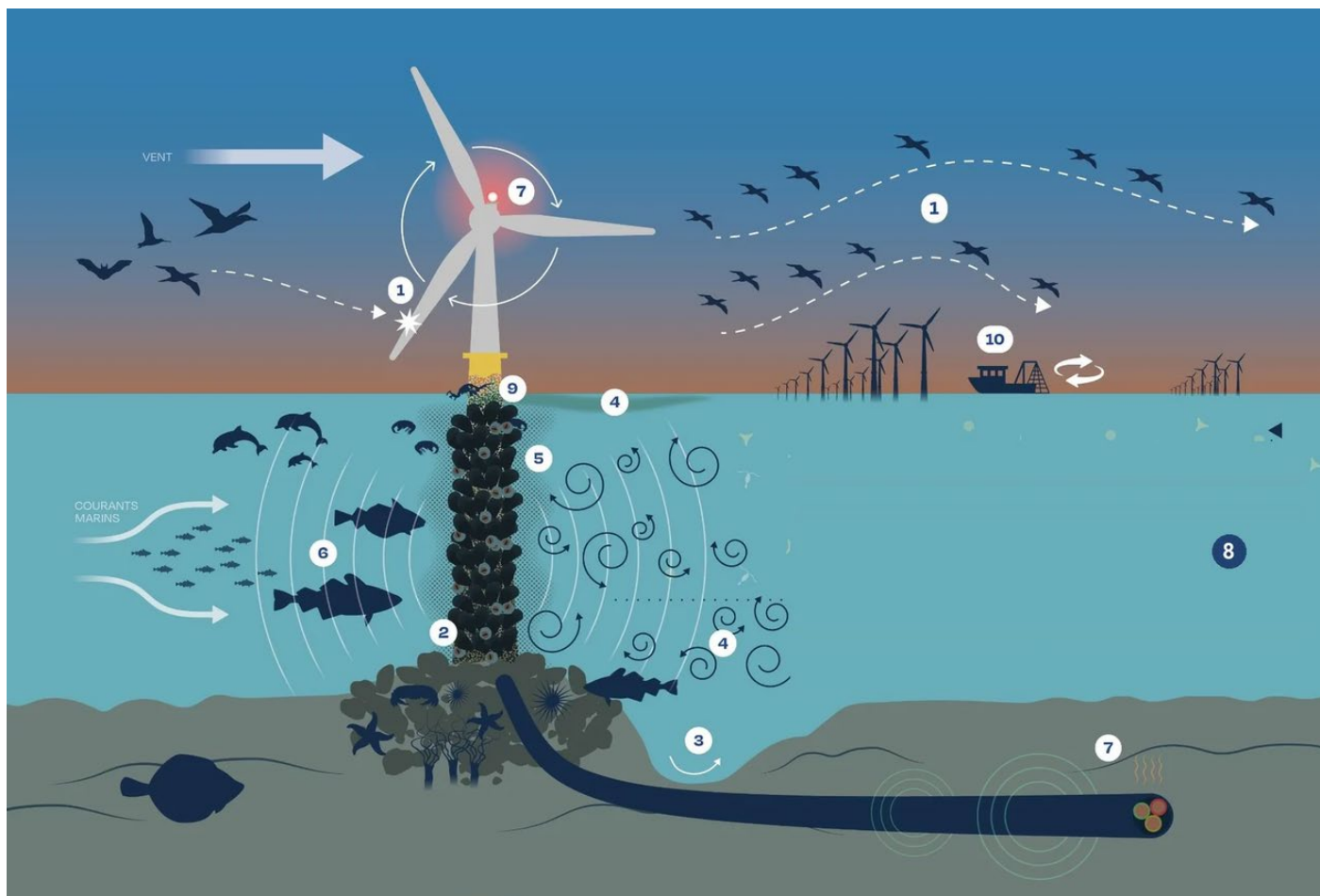
<https://www.connaissancedesenergies.org/eoliennes-en-mer-quels-effets-reels-sur-la-biodiversite>

Entre janvier 2024 et juin 2026, un collectif pluridisciplinaire de chercheurs issus de 13 établissements publics de recherche français et belge a réalisé un état des connaissances sur les effets des parcs éoliens en mer sur la biodiversité marine et les socio-écosystèmes marins et côtiers. Le fruit de ce travail, réalisé à la demande du gouvernement français et mené sous l'égide de l'Ifremer et du CNRS, a été présenté fin juin.

Un état des lieux sur 10 « pressions » exercées par l'éolien offshore

L'Expertise scientifique collective (« ESCo ») *Éoliennes en mer & biodiversité*⁽¹⁾ a analysé plus de **4 500 publications scientifiques** pour étudier « 10 pressions exercées par les parcs éoliens en mer, susceptibles d'affecter la biodiversité au cours des différentes phases de développement des projets, de la construction au démantèlement ». Cet état des connaissances a été mené en appui aux missions portées par l'[Observatoire national de l'éolien en mer](#) (ONEM). (...)

Pour aller plus loin, la [synthèse de l'ESCo « Éoliennes en mer & biodiversité »](#) est disponible en accès libre sur le site de l'Ifremer



- 1 Structures en tant qu'obstacle physique au déplacement (effet barrière et collisions)
- 2 Introduction de substrats durs artificiels (effet récif)
- 3 Modification des habitats benthiques
- 4 Modification des habitats pélagiques
- 5 Émissions de substances chimiques
- 6 Émissions sonores
- 7 Autres énergies introduites dans le milieu (champs électromagnétiques, lumière artificielle, chaleur)
- 8 Pressions à l'échelle des paysages marins
- 9 Introduction d'espèces non indigènes
- 10 Modification des activités de pêche (effet réserve)

Dans le solaire et l'éolien, l'inquiétude monte face aux suppressions de postes

Alors que le gouvernement défend l'électrification et la souveraineté énergétique, plusieurs acteurs des énergies renouvelables réduisent leurs effectifs. Les salariés redoutent une perte de compétences dans une filière pourtant appelée à se développer.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/07/08/dans-le-solaire-et-l-eolien-l-inquietude-monte-face-aux-suppressions-de-postes_6721832_3234.html?

(...) Les craintes persistent dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier pour le solaire et l'éolien. Si l'on s'en tient à celle du média en ligne spécialisé *GreenUnivers*, la liste des entreprises à avoir lancé un plan de licenciement s'allonge – un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), selon la formulation contre-intuitive de l'administration. Fin 2025, c'étaient le breton Okwind et la filiale française de l'allemand RWE. En janvier, celle du canadien Boralex. En avril, le parisien Valtalia et l'antenne de l'espagnol Iberdrola. Puis le montpelliérain Urbasolar, filiale du suisse Axpo, en mai, et le béglais Valorem en juin. Liste non exhaustive. « *La casse sociale, c'est une peur, mais c'est aussi déjà une réalité dans certaines entreprises, des PME [petites et moyennes entreprises], des ETI [entreprises de taille intermédiaire], des filiales françaises de grands groupes étrangers* », affirme Laurent Smagghe, secrétaire CGT du CSE d'EDF power solutions.

La filière solaire pèse, à elle seule, plus de 44 000 emplois directs, selon des chiffres de 2024 présentés en avril par une organisation patronale, le Syndicat des énergies renouvelables (SER). C'est davantage que l'éolien terrestre (plus de 16 800) et l'éolien en mer (plus de 7 800).

(...)

Manque de visibilité

(...)

D'une manière générale, « *ce sont plutôt les équipes de développement de projets qui sont les plus menacées par des suppressions de postes* », considère Daniel Bour, président d'Enerplan, une institution représentant la filière solaire. Et pour cause, les industriels déplorent un manque de visibilité sur les appels d'offres permettant aux projets de disposer de soutien public. Il a fallu attendre plus de deux ans pour [que soit publiée la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie, par un décret du 12 février](#).

Pour ne rien arranger, contrairement à ce qui était envisagé, le texte a revu à la baisse ses ambitions quant au développement du solaire et de l'éolien terrestre. Si la consommation électrique repart à la hausse dans le pays, il comporte « *une clause de revoyure, dès 2027, dont personne ne sait trop encore ce qu'elle signifiera* », souligne Jules Nyssen, président du SER.

« *Sans parler de l'élection présidentielle de 2027, qui pourrait elle aussi faire office de clause de revoyure* », ajoute le dirigeant, évoquant là une incertitude supplémentaire. Ces derniers mois, y compris dans les rangs du Parlement, la droite et l'extrême droite ont multiplié les attaques contre les énergies renouvelables, jusqu'à agiter la menace d'un moratoire.

« Hausse des prix de l'énergie : et si la solution existait déjà pour les communes ? » : l'appel d'ONG et associations

Six organisations engagées dans la transition énergétique et écologique (Enercoop, le Réseau Cler, le Réseau Action Climat, le WWF France, le Labo de l'ESS et Énergie Partagée) appellent les maires à faire des communes les moteurs du changement. Selon les signataires, les collectivités disposent de leviers concrets pour accélérer le développement des énergies renouvelables.

<https://www.ouest-france.fr/environnement/ecologie/transition-ecologique/hausse-des-prix-de-lenergie-et-si-la-solution-existait-deja-pour-les-communes-lappel-dong-et-associations-8150b5e6-7245-11f1-82f2-8f02834cc235>

(...) Selon elles, les collectivités disposent pourtant de leviers concrets pour accélérer le développement des énergies renouvelables, grâce notamment à des projets citoyens, de l'autoconsommation locale ou encore l'installation de panneaux solaires sur des friches et des toitures.

Elles soulignent que ces initiatives permettraient non seulement de réduire la dépendance aux énergies fossiles, mais aussi de générer des recettes fiscales et des retombées économiques pour les territoires. Les signataires dénoncent enfin les discours hostiles aux renouvelables, qu'elles jugent contraires aux attentes des citoyens, et exhortent les élus locaux à faire de la transition énergétique un marqueur fort de leur mandat. (...)

Les projets citoyens ne sont plus une utopie

Quid de l'acceptabilité de nouveaux projets d'énergie renouvelable ? L'épouvantail a fait long feu. En associant les habitant(e)s, associations, entreprises et collectivités pour construire un véritable projet commun, la concertation, et a fortiori la gouvernance partagée, diminuent les risques de rejet. Concrètement, plusieurs solutions, complémentaires, ont fait leur preuve. L'une d'elle consiste à déployer des projets d'autoconsommation collective qui renforcent la résilience du territoire et de ses acteurs économiques, grâce à une électricité produite localement, à coût maîtrisé et libérée des incertitudes du marché, comme c'est le cas à Apy (09). Dans la même perspective, la commune peut également avoir recours à des contrats de vente directe d'électricité, pour acheter à prix fixe et sur le long terme, l'électricité nécessaire à sa consommation, comme démontré avec le parc éolien d'Andilly-les-Marais (17). Quant aux lieux d'installations de ces sites de production, ces projets permettent souvent de valoriser des espaces inutilisés par l'installation de panneaux solaires sur des toitures ou des terrains dégradés, comme à Saint-Cergues (74) ou Changé (53). [Ce parc photovoltaïque citoyen installé sur un délaissé SNCF](#) a été développé sans recourir au soutien tarifaire de l'État et sans subvention. Son électricité est vendue dans le cadre d'un contrat direct d'achat de gré à gré (un PPA, Power Purchase Agreement, pour les connaisseurs) sur trente ans.

À tout point de vue, une seule évidence : la transition énergétique dans les territoires est cruciale, constitue une opportunité notamment de retombées financières locales dans un contexte de tensions budgétaires. Cessons de tolérer que certains acteurs attisent la défiance envers les énergies renouvelables, et continuons plutôt de miser sur leur massification avec les communes comme partenaires sur le terrain, et en faisant la preuve de la pertinence des projets tant sur le front budgétaire que de la fierté citoyenne. Aux élus locaux de se saisir de ces opportunités pour marquer leur arrivée avec un geste fort et installer leur mandat dans les meilleures conditions économiques, sociales et écologiques, à un an de l'élection présidentielle. »

Eolien, solaire, biométhane... vers une hausse de 11 % du coût du soutien public aux énergies renouvelables en 2027

La hausse des charges prévisionnelles entre 2026 et 2027 s'explique principalement par une hausse des volumes de production d'énergie renouvelable soutenus.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/07/20/eolien-solaire-biomethane-vers-une-hausse-de-11-du-cout-du-soutien-public-aux-energies-renouvelables-en-2027_6727650_3244.html

Le coût du soutien de l'Etat au déploiement des énergies renouvelables (éolien, solaire, biométhane...) devrait augmenter de 11 % en 2027, à 10,67 milliards d'euros, selon une délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publiée lundi 20 juillet.

La hausse des charges prévisionnelles entre 2026 et 2027 s'explique principalement par une hausse des volumes de production d'énergie renouvelable soutenus, « conformément à la programmation pluriannuelle de l'énergie », feuille de route énergétique de la France, a expliqué le gendarme de l'énergie.

La CRE anticipe que les contributions au service public de l'électricité (CSPE) atteindront un montant de 14,2 milliards d'euros en 2027, soit une hausse de 16,7 % par rapport au montant des charges constaté en 2026, qui était de 12,3 milliards d'euros. Sur ce montant, 10,67 milliards d'euros seront supportés par le budget de l'Etat pour le soutien aux énergies renouvelables, en augmentation de 11,1 % par rapport aux 9,06 milliards déboursés en 2026.

(...)

Canicule : le réseau électrique européen peut remercier le solaire

<https://www.connaissancedesenergies.org/canicule-le-reseau-electrique-europeen-peut-remercier-le-solaire>

Cet été a été marqué par des vagues de chaleur successives et une sécheresse qui ont « mis le réseau électrique européen sous tension, faisant grimper la demande d'électricité et provoquant une flambée des prix », indique Ember dans un rapport publié ce 13 août. Si les réseaux sont restés « stables » durant cette période, c'est en partie grâce à une production photovoltaïque accrue, souligne le think tank.

Quels impacts sur la consommation et les moyens de production ?

En étudiant le système électrique de 4 pays (Espagne, France, Hongrie, Italie) du 13 juin au 25 juillet, Chris Rosslowe, analyste chez Ember, constate sans surprise que la consommation électrique y augmente sensiblement les jours de forte chaleur, « *principalement en raison de besoins de refroidissement supplémentaires* ». En France, la consommation quotidienne d'électricité le 27 juin a ainsi excédé de 14 % la demande moyenne de la semaine moins chaude du 13 au 19 juin⁽¹⁾ (la hausse a atteint 28 % en Italie le 18 juillet par rapport à cette semaine de référence « pré-canicules »). Les pics de demande « *instantanée* » sur le réseau ont quant à eux augmenté de 9 % en France sur cette période et jusqu'à 17 % en Hongrie.

Évolution de la consommation quotidienne d'électricité par rapport à la moyenne de la semaine « pré-canicules » du 13 au 19 juin 2026 (%)

Source : Ember (données horaires de production) et ERA5 – Copernicus. Consommation quotidienne en moyenne glissante sur 3 jours ; les canicules sont définies comme des périodes de jours consécutifs dont la température moyenne dépasse 25 °C, ou 27 °C dans le cas de l'Espagne.

Mais les canicules n'affectent pas que la consommation électrique : elles ont également un impact important sur les moyens de transport et de production, comme l'ont entre autres rappelé les arrêts de tranches nucléaires en France durant l'été (avec jusqu'à 29 GW de capacités nucléaires indisponibles – certes pas uniquement en raison de la canicule⁽²⁾ - le 12 juillet 2026, soit environ 43 % de la puissance du [parc nucléaire national](#)). Ember rappelle également que les lignes électriques aériennes voient leur capacité diminuer lorsque la température ambiante est élevée et que la surchauffe d'un transformateur en Bretagne au mois de juin avait entraîné [une coupure temporaire de l'alimentation touchant jusqu'à 120 000 foyers](#).

Il convient de rappeler que les différentes centrales thermiques sont affectées et donc pas uniquement les tranches nucléaires qui suscitent une attention particulière en France : en Italie, « *des analystes ont averti que le niveau des eaux du Pô pourrait limiter la production de jusqu'à 32 % du parc de centrales thermiques du pays, principalement alimentées au gaz* », note Ember.

Compte tenu de la sécheresse, « *la production hydroélectrique de l'UE (qui a compté pour un peu moins de 12 % du mix électrique européen en 2025) était à son plus bas niveau depuis au moins une décennie en mai, juin et juillet* », déplore par ailleurs Ember.

Un quart de l'électricité dans l'UE fourni par le solaire

La combinaison de la forte demande d'électricité, de l'indisponibilité de moyens de production mais aussi de la dépendance accrue aux centrales à gaz – combustible dont le coût est renchéri par la guerre au Moyen-Orient – en début de soirée (lorsque « *la production solaire diminue alors que la demande reste élevée* ») a eu un impact important sur les prix de gros de l'électricité. Le 24 juin dernier, ces prix « *sur le marché day-ahead (livraison le lendemain) en France et en Italie ont atteint respectivement 313 €/MWh et 285 €/MWh – ce dernier chiffre représentant un record en Italie depuis l'hiver 2022-2023* », constate Ember.

Le temps clair et ensoleillé généralement associé aux vagues de chaleur a au moins offert « *un avantage appréciable* » : durant les vagues de chaleur en Europe, le solaire a été « *la seule source d'énergie majeure à afficher des performances supérieures à la normale* » avec un niveau de production record (52 TWh en juin et 55 TWh en juillet), permettant de couvrir 25 % du mix électrique de l'UE en juin et juillet.

. Le stockage regroupe tous les types de stockage ; il n'est pas représenté pour la Hongrie, faute d'être déclaré comme une catégorie distincte. Consommation et production ne se recoupent pas exactement, les valeurs représentées étant des moyennes horaires.

« *L'avantage de l'énergie solaire pendant les vagues de chaleur réside non seulement dans l'augmentation de la production, mais aussi dans son timing, qui coïncide largement avec la hausse de la demande en climatisation* », souligne Chris Rosslowe dans son rapport. Cette contribution a ainsi « *permis de limiter la hausse des prix en journée, mais les tarifs ont grimpé plus fortement en début de soirée, révélant un manque de flexibilité* ». Pour Chris Rosslowe, cette plus grande flexibilité devrait en particulier être fournie par des capacités de stockage par batteries mais aussi une meilleure gestion de la demande ainsi que des interconnexions accrues.

(...)

Enedis et RTE expérimentent la flexibilité locale en duo

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/enedis-rte-portail-flexibilite-locale-48384.php4>

Les points à retenir

- L'expérimentation se déroule dans huit départements du Sud-Ouest pendant deux ans minimum.
- La CRE appelle à harmoniser les règles entre les deux gestionnaires de réseaux.

Face à un [réseau électrique](#) qui évolue et qui nécessite de plus en plus de [flexibilité](#), les gestionnaires des réseaux électriques Enedis et RTE ont décidé de travailler au déploiement d'un portail expérimental commun, le « Portail Flexibilités ». L'idée est de tester une solution digitale d'achat de service de flexibilité. Enedis et RTE passeraient donc par un mécanisme de marché pour choisir des options de flexibilité afin de gérer les contraintes réseaux locales.

(...)

Biométhane : la filière s'inquiète de l'évolution des soutiens

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/biomethane-soutiens-tarif-achat-decret-48271.php4>

Les points à retenir

- Les projets agricoles entre 10 et 20 GWh/an seraient les premiers impactés.
- La mise en place d'un appel d'offres inquiète les financeurs en quête de visibilité.

Après une réunion du groupe national d'échanges sur le biogaz, le 25 juin, France Gaz, France Gaz renouvelables, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et l'Association des agriculteurs méthaniseurs (AAMF) s'inquiètent des [évolutions de soutien envisagées](#) et traduites dans un [projet de décret](#). Ils demandent au Gouvernement de suspendre ces évolutions et d'engager une concertation.

Si ces acteurs saluent la trajectoire post-2032 pour les certificats de production de biogaz (CPB) et l'ouverture du dispositif aux nouvelles technologies de production, ils s'alarment d'une réduction du tarif d'achat à partir de 2027 « *sans aucune concertation avec les acteurs de terrain* ». Le Gouvernement envisage en effet une baisse des volumes éligibles, du plafond et une révision des paramètres économiques, ainsi que la mise en place d'un appel d'offres. Ces évolutions « *toucheront prioritairement les projets agricoles actuellement en*

développement, dont la majorité se situe entre 10 et 20 [gigawattheures par an (GWh/an)] », soulignent les acteurs de la filière dans un communiqué commun.

« Alors que les CPB ne seront pas encore pleinement opérationnels avant la publication du décret, réduire immédiatement le tarif d'achat reviendrait à bloquer tous les projets de nouvelles installations. De plus, la mise en œuvre non concertée et précipitée d'un mécanisme d'appel d'offres crée de l'incertitude, alors même que les financeurs réclament de la visibilité », poursuivent-ils.

ELECTRIFICATION

Le gouvernement précise ses aides pour accélérer l'électrification des usages

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/lequipe-de-france-de-lelectrification-est-entree-dans-le-concret-assure-bercy-260707>

Le ministère de l'Énergie réunit le 7 juillet la filière de l'électrification pour examiner les aides aux véhicules électriques et pompes à chaleur, trois mois après le lancement du plan.

Le transport électrique concentre plusieurs aides ciblées

(...)

Le ministère doit présenter la liste des modèles correspondant aux 50 000 véhicules intégrés à la troisième édition du [leasing social](#), dont l'ouverture est prévue le 16 juillet. L'aide est portée à 9 500 euros pour les voitures, batteries et moteurs produits en Europe.

À partir du 1^{er} septembre, les ménages modestes qualifiés de gros rouleurs, parcourant plus de 12 000 km par an pour leur activité professionnelle, pourront obtenir jusqu'à 7 600 euros pour un véhicule électrique fabriqué en Europe. Le gouvernement indique aussi que les aides aux utilitaires, poids lourds, engins de chantier et matériels agricoles électriques sont déjà effectives.

L'exécutif veut porter à 400 000 le nombre de bornes de recharge d'ici 2030, via le programme Advenir, qui doit être renouvelé et doté de 400 millions d'euros. (...)

Les pompes à chaleur visent les logements chauffés au gaz ou au fioul

Le second dispositif opérationnel porte sur des pompes à chaleur air-eau réversibles, avec une offre groupant installation et maintenance à partir du 1^{er} octobre. Bercy présente ce mécanisme comme un moyen d'élargir l'accès aux pompes à chaleur au-delà des ménages les plus aisés.

Pour un foyer chauffé aujourd'hui au gaz ou au fioul, le schéma retenu prévoit de maintenir pendant trois ans une facture équivalente à la situation actuelle afin d'amortir l'équipement, avant que le passage à l'électricité ne réduise la dépense énergétique. Les pompes à chaleur air-air bénéficient, de leur côté, d'une TVA réduite.

Le ministère relie aussi les pompes à chaleur réversibles à la hausse attendue des besoins de rafraîchissement, les épisodes de canicule, dont celui en cours, étant appelés à devenir plus fréquents en France. Le plan d'électrification a été annoncé par le Premier ministre Sébastien Lecornu avant le déclenchement de la guerre dans le Golfe.

(...)

Les territoires et le réseau doivent suivre la hausse des usages

Sur le volet local, le gouvernement indique que les [100 territoires d'électrification](#) retenus seront annoncés prochainement. Plus de 200 candidatures ont été reçues, après une instruction signée le 12 mai demandant aux

préfets de région d'identifier des communes, intercommunalités ou regroupements d'intercommunalités candidats.

(...)

Leasing social des pompes à chaleur : le pari d'une nouvelle économie de l'électrification

- <https://www.connaissancedesenergies.org/tribune-actualite-energies/leasing-social-des-pompes-a-chaleur-le-pari-dune-nouvelle-economie-de-lelectrification>

Après le véhicule électrique, le Gouvernement transpose une logique nouvelle au chauffage résidentiel : celle du leasing social. L'ambition : permettre aux ménages modestes de remplacer leur chaudière gaz ou fioul par une pompe à chaleur réversible sans investissement initial, grâce à une offre intégrée associant équipement, installation, maintenance et potentiellement fourniture d'électricité. Pendant trois ans, le ménage acquitterait une mensualité comparable à sa facture actuelle de chauffage fossile avant de devenir propriétaire de son installation.

Derrière ce dispositif se joue toutefois bien davantage qu'une nouvelle aide à la rénovation énergétique. Le leasing social traduit un changement d'approche : passer d'une politique fondée sur la subvention d'un équipement à une logique d'accès à un service énergétique. La question n'est plus seulement de savoir comment financer une pompe à chaleur, mais comment permettre au plus grand nombre d'accéder à une solution de chauffage décarbonée, performante et maîtrisée dans la durée.

(...)

Du financement d'un équipement à l'accès à un service énergétique : une rupture dans la rénovation

Le principal obstacle n'est plus technologique, il est économique

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics encouragent le remplacement des chaudières fossiles par des solutions plus performantes, avec la pompe à chaleur comme l'un des principaux leviers de décarbonation du chauffage résidentiel. L'enjeu est considérable : le chauffage représente encore près de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments en France et environ 12 millions de logements restent chauffés au gaz ou au fioul.

La technologie est pourtant mature. Une pompe à chaleur correctement dimensionnée peut produire trois à quatre fois plus d'énergie thermique qu'elle ne consomme d'électricité. Malgré cet avantage, la dynamique reste insuffisante au regard des ambitions nationales. Après un pic de plus de 300 000 ventes annuelles en 2022, le marché a ralenti sous l'effet de la baisse des aides, du contexte économique et des tensions sur la disponibilité des installateurs qualifiés.

Le frein n'est donc plus seulement technique. Il est avant tout économique et organisationnel. Une pompe à chaleur air/eau représente aujourd'hui un investissement compris entre 10 000 et 16 000 euros, installation comprise, avant déduction des aides publiques. Même après mobilisation de MaPrimeRénov' et des certificats d'économies d'énergie, le reste à charge demeure souvent de plusieurs milliers d'euros. Pour de nombreux ménages, cette dépense reste difficilement finançable alors même que les économies d'énergie futures sont bien identifiées.

À cela s'ajoute un parcours complexe : choisir le bon équipement, trouver un professionnel compétent, mobiliser les aides disponibles et évaluer le gain réel sur la facture. Le leasing social répond précisément à cette difficulté en supprimant l'investissement initial. Le ménage ne choisit plus d'acheter une pompe à chaleur ; il souscrit une solution de chauffage avec une dépense mensuelle prévisible.

La naissance d'un modèle « Heating as a Service »

Cette évolution rapproche progressivement l'énergie d'autres secteurs qui ont déjà basculé vers une économie de l'usage. Dans l'automobile, la location longue durée a profondément modifié le rapport à la propriété. Dans le numérique, les abonnements ont déplacé la valeur de l'achat d'un logiciel vers l'accès permanent à un service évolutif.

L'énergie pourrait suivre une trajectoire comparable. Demain, le consommateur pourrait moins acheter des équipements isolés que souscrire une performance énergétique globale : un logement confortable, une facture maîtrisée et des équipements entretenus dans la durée. La valeur ne résiderait alors plus uniquement dans la machine installée, mais dans la capacité de l'opérateur à garantir un résultat. Le véritable produit ne serait plus la pompe à chaleur elle-même, mais le service rendu : confort thermique, efficacité énergétique et maîtrise des dépenses.

Cette évolution implique une transformation profonde des métiers de l'énergie. Les acteurs du secteur ne seront plus uniquement des fournisseurs de kilowattheures, mais des opérateurs capables d'accompagner les usages dans la durée.

(...)

Derrière le leasing social, une nouvelle bataille économique

Construire une équation financière durable

Le modèle du leasing social repose sur une équation simple pour le consommateur, mais complexe pour les acteurs économiques : quelqu'un doit financer aujourd'hui un équipement dont la valeur sera créée progressivement par les économies réalisées demain.

(...)

Le succès du dispositif dépendra finalement moins du prix d'une pompe à chaleur que de la capacité des opérateurs à proposer un loyer restant inférieur ou proche de l'ancienne facture de chauffage fossile. C'est cette promesse économique, plus encore que la technologie elle-même, qui conditionnera l'adhésion des ménages.

Une pompe à chaleur représente plusieurs milliers d'euros d'investissement initial, auxquels s'ajoutent les coûts de maintenance, les enjeux de performance réelle et le risque associé à la durée de vie de l'actif. Le défi sera donc de répartir ce risque entre les différents acteurs de la chaîne de valeur : énergéticiens, financeurs, installateurs et fabricants.

Le modèle devra également intégrer une nouvelle exigence : mesurer la performance réelle des équipements.

(...)

Les énergéticiens deviennent des intégrateurs de solutions

Plusieurs opérateurs, en particulier Izy by EDF, Octopus Energy ou Effy ont d'ores et déjà déclaré vouloir candidater à l'appel à projet qui sera lancé par le Gouvernement. Ces entreprises ne cherchent plus seulement à vendre de l'énergie ou à mettre en relation des ménages avec des installateurs ; elles développent des offres intégrées capables de prendre en charge l'ensemble du parcours client, depuis le diagnostic énergétique jusqu'au financement, à l'installation, à la maintenance et au pilotage des consommations. Cette approche répond à une attente croissante des consommateurs : disposer d'un interlocuteur unique capable de simplifier une transition énergétique souvent perçue comme complexe.

(...)

À terme, les énergéticiens pourraient ainsi devenir de véritables opérateurs de performance énergétique résidentielle. Leur rôle consisterait à orchestrer un ensemble d'actifs connectés (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, batteries, bornes de recharge ou systèmes intelligents de pilotage) afin d'optimiser en temps réel les consommations du logement et de valoriser sa flexibilité au bénéfice du système électrique. Le leasing

social des pompes à chaleur pourrait alors constituer la première étape d'une évolution plus large : le passage d'un marché de la fourniture d'énergie à un marché de la performance énergétique.

Cette évolution explique d'ailleurs pourquoi les différents opérateurs, venant pourtant d'horizons relativement différents, se sont portés candidats. Leur véritable métier n'est plus seulement de vendre une énergie ou un équipement, mais d'être capables de financer, installer, exploiter et maintenir un actif énergétique pendant plusieurs années.

Une nouvelle organisation du marché énergétique

Cette transformation pourrait profondément modifier les rapports de force du secteur énergétique. Dans un marché où la relation client devient plus longue, plus intégrée et davantage orientée vers le résultat, l'avantage compétitif ne reposera plus uniquement sur le prix du kilowattheure ou sur la capacité à fournir de l'énergie au meilleur coût. Il dépendra de plus en plus de la capacité des acteurs à simplifier le parcours client, à financer les investissements, à garantir la performance des équipements et à accompagner les ménages dans la durée.

(...)

Après le leasing automobile, le leasing énergétique ?

Après le leasing automobile, le leasing énergétique pourrait devenir l'un des nouveaux visages de la transition. Avec une différence majeure : il ne finance pas un bien destiné à être restitué, mais l'acquisition progressive d'un équipement qui continuera à produire des économies bien au-delà de la durée du contrat.

La réussite du dispositif se mesurera bien sûr au nombre de foyers équipés, mais aussi à sa capacité à faire émerger un modèle économique durable, capable d'associer pouvoir d'achat, performance énergétique et création de valeur industrielle. Car la transition énergétique ne pourra être pleinement réussie que si elle concilie accessibilité pour les consommateurs, compétitivité économique et maîtrise des technologies stratégiques.

Derrière la pompe à chaleur se dessine en réalité une transformation beaucoup plus large du modèle énergétique résidentiel. Demain, les ménages pourraient ne plus acheter séparément leur chauffage, leur production solaire, leur stockage ou leur recharge électrique, mais souscrire une solution énergétique globale garantissant confort, sobriété et maîtrise des dépenses. La véritable révolution ne serait alors pas seulement de remplacer nos équipements, mais de transformer notre manière d'accéder à l'énergie, en faisant du chauffage, puis demain du solaire, du stockage ou de la recharge électrique, des services plutôt que des investissements.

Plan d'électrification : les collectivités ont répondu présent

Réunie ce 7 juillet par le ministère de l'Énergie, l'équipe de France de l'électrification a salué l'engouement des collectivités : plus de 200 candidatures pour 100 territoires. Point d'étape sur les outils du plan que les élus devront actionner.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-electrification-collectivites-territoires-outils-48273.php4>

Les points à retenir

- Le leasing social de véhicules électriques ouvre le 16 juillet pour 50 000 ménages modestes.
- Un appel d'offres « clés en main » pompes à chaleur est lancé avec trois candidats identifiés.
- Le programme Advenir est prolongé jusqu'en 2030 avec 100 M€ par an supplémentaires.

(...)

Le SGPE fait le plein de candidatures

Pour donner vie à ce plan, le Gouvernement a fait le choix de mobiliser les collectivités territoriales. [Cent territoires d'électrification](#) sont en train d'être sélectionnés par le secrétariat général de la planification écologique (SGPE) et les deux cents candidatures reçues n'ont pas simplifié le choix apparemment : « *On a reçu plusieurs dossiers par département. On ne pensait pas en avoir autant au regard du temps assez court de préparation. On a reçu des dossiers sérieux. Par exemple, deux tiers des collectivités candidates s'engagent sur la sortie du fioul d'ici 2030* », résume Augustin Augier, secrétaire général à la planification écologique. (...)

Des actions au plus près du terrain

Dévoilés « *dans quelques jours* », chacun des cent territoires retenus signera une feuille de route 2030 avec le préfet, l'agence de la transition écologique (Ademe) et l'ensemble des partenaires d'ici le mois de septembre. « *Nous ne cherchons pas à créer des territoires vitrines. Nous voulons cent territoires qui obtiennent des résultats* », prévient la ministre Maud Bregeon. Pour l'Ademe, la méthode semble être la bonne : « *C'est la première fois que le Gouvernement part des territoires. Cent territoires est une échelle suffisante et à portée de main* », estime Sylvain Waserman, son président.

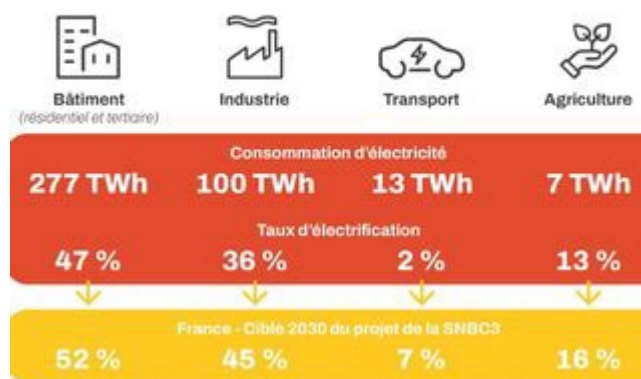
(...)

La boîte à outils du plan

La boussole de l'UFE

Bien que les chiffres ne soient pas très récents (ils datent de 2024), l'Union française de l'électricité (UFE) les a utilisés pour lancer son Observatoire de l'électrification afin de servir de « point zéro »(...) En France, ces cinq dernières années, seul le taux d'électrification du bâtiment a augmenté, tandis qu'il a stagné pour l'industrie et les transports, et même diminué pour l'agriculture. Pour agir, les territoires devront actionner les outils du plan électrification qui sont en train de prendre forme. (...)

Où en est l'électrification dans chaque secteur ?



Taux d'électrification par secteur selon l'Observatoire de l'électrification © UFE

(...)

Pour faire le tri dans tous ces dispositifs, les élus pourront compter sur l'Ademe qui, de son côté, attend beaucoup des maires : « *L'impulsion du maire sera indispensable*, estime Sylvain Waserman. *Ce tiers de confiance permettra de mettre en avant auprès de ses administrés les offres accréditées et labellisées, les solutions de confiance.* » Confiance et stabilité des dispositifs, deux conditions de réussite soulevées par de nombreux acteurs de l'équipe de France de l'électrification.

1. Télécharger la liste des véhicules éligibles

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-48273-Liste-vehicules-eligible-leasing-social3.pdf2>.

Consulter la plate-forme de l'Ademe pour avoir liste des véhicules

<https://score-environnemental-bonus.ademe.fr/>

Electrification : il faut aussi repenser notre façon de consommer l'énergie

La France électrifie ses voitures et ses chauffages à marche forcée. Mais tant que personne n'indique au consommateur quand consommer, la transition reste à moitié construite. Le vrai levier de décarbonation c'est l'heure à laquelle on consomme.

<https://www.actu-environnement.com/tribunes/jeremy-assayag/562/electrification-faut-aussi-repenser-notre-facon-consommer-energie-804.html>

La France s'électrifie. C'est une bonne nouvelle. Mais électrifier les équipements sans repenser la façon dont on consomme, c'est s'arrêter au milieu du gué. Le vrai pivot de la transition énergétique n'est pas seulement l'équipement mais l'heure à laquelle il est utilisé.

(...)

Équipement et usage : les deux facettes de l'électrification

L'électrification a deux faces. La face visible : les voitures que l'on branche, les chaudières que l'on remplace par des pompes à chaleur. C'est concret, enthousiasmant, et souvent porteur de réels gains de confort et de pouvoir d'achat.

Et puis il y a la face invisible : le système. Quand consomme-t-on ? Comment ? À quelle heure ? Ces questions semblent techniques. Elles sont en réalité stratégiques.

Une pompe à chaleur qui tourne à 3h du matin, quand le réseau est alimenté à 95 % par du nucléaire et de l'éolien, c'est du chauffage souverain et décarboné. La même pompe à chaleur allumée à 19h un soir de janvier, quand des millions de foyers font de même simultanément, c'est potentiellement du gaz importé. Ce n'est pas l'équipement qui change : c'est l'heure. Et cette différence, à l'heure actuelle, personne ne la signale au consommateur.

La flexibilité de la demande : le chaînon manquant

Aller jusqu'au bout de l'électrification, c'est apprendre à consommer intelligemment : au bon moment, quand l'énergie est abondante, propre et peu chère. C'est ce que les spécialistes appellent la flexibilité de la demande. Et c'est le chapitre que le plan électrification n'a pas encore écrit.

Cette flexibilité a trois vertus que le plan électrification a tout intérêt à embrasser pleinement.

Elle maximise l'impact carbone de chaque kilowattheure. (...)

Elle allège la pression sur les réseaux. (...)

Elle réduit la facture des Français. (...)

Le signal prix comme boussole

L'instrument existe. C'est le prix horaire de l'électricité, indexé en temps réel sur le marché de gros européen. Quand l'offre dépasse la demande, le prix s'effondre, parfois sous zéro. C'est le signal que le réseau déborde d'énergie et qu'il faut consommer. Quand la demande dépasse la production locale, le prix monte : c'est le signal qu'il faut décaler.

(...)

La France a tous les atouts pour aller aussi loin, et plus vite : un mix électrique parmi les plus décarbonés d'Europe, des équipements connectés de plus en plus répandus, et une volonté politique réelle de transformer notre système énergétique. Il reste à faire du signal prix un outil accessible à tous les consommateurs, et à

valoriser ceux qui adaptent leurs usages au bénéfice du collectif. L'électricité bas carbone est là. Il nous reste à apprendre à nous en servir au bon moment.

Électrification : la Commission européenne présente son plan pour accélérer

L'UE a présenté son plan d'électrification, dans l'objectif de doubler la part d'électricité dans la consommation finale d'énergie d'ici 2040. Il s'agit de réduire le prix de l'électricité, déployer les usages massivement et flexibiliser le système.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-electrification-commission-europeenne-2040-48332.php4>

Les points à retenir

- L'électricité devra coûter 2,5 fois moins cher que le gaz pour les ménages d'ici 2030.
- Une proposition législative révisé les tarifs de réseau pour encourager flexibilité et V2G.

Faire de l'Europe le premier « électrocontinent » au monde. Tel est l'objectif du plan d'électrification (1) présenté par la Commission européenne, le 17 juillet. L'exécutif souhaite accroître l'attractivité de l'électricité, en la rendant plus compétitive, en retravaillant la structure des factures et en mobilisant les [principaux secteurs](#) concernés (industrie, transport, bâtiment). Il s'agit d'agir à la fois sur l'offre, les usages et le système électrique dans son ensemble, pour le rendre plus performant et moins coûteux.

D'ici la fin de 2026, la Commission va évaluer la pertinence d'adopter un objectif indicatif de 46 % d'électricité dans la consommation finale d'énergie en 2040 (contre 23 % aujourd'hui), dans l'optique de réduire de 260 M€ les importations de fossiles chaque année à cet horizon. D'ici 2030, elle souhaite que les prix de l'électricité soient 2,5 fois moins élevés que ceux du gaz pour les ménages et deux fois moins élevés pour l'industrie. Les usages devront se développer de manière accélérée aussi pour atteindre 400 000 camions zéro émission et 4 millions de pompes à chaleur installées chaque année (contre 2,4 M aujourd'hui).

(...)

Une offre diversifiée et compétitive

La Commission veut tout d'abord réduire les factures. Elle souhaite réduire l'écart de coût entre l'électricité et les énergies fossiles en revoyant les [taxes](#) et en supprimant, progressivement, les subventions aux énergies fossiles, dans le cadre du paquet Union de l'énergie post 2030, qui sera présenté fin 2026. Pour réduire les factures, les États membres pourront aussi baisser les frais de réseau pour certains consommateurs et les taxes pour les électro-intensifs.

(...)

Déployer les usages en réduisant les coûts

L'UE va également soutenir le déploiement accéléré des usages. Elle encourage les États membres à utiliser pleinement les possibilités de la directive TVA, pour mettre en place des [taux réduits](#) pour les technologies d'électrification (PAC, photovoltaïque, stockage résidentiel), en proposant des droits d'immatriculation réduits pour les véhicules électriques et des durées d'amortissement plus courtes ou des incitations fiscales pour les flottes d'entreprises.

(...)

Une proposition législative sur les réseaux, la flexibilité et le V2G

En parallèle, la Commission a adopté une proposition législative visant à réviser les tarifs de réseau, afin d'encourager l'électrification des usages et leur flexibilité. Une disposition vise notamment à réduire l'écart de taxation entre l'électricité et le gaz.

L'exécutif européen va également proposer, d'ici la fin de l'année, un nouveau code de réseau et une révision des codes existants pour faciliter la réponse de la demande et l'intégration du stockage, de la géothermie, des véhicules électriques et des pompes à chaleur (PAC). Les besoins de flexibilité de longue durée pour 2030, 2040 et 2050 seront évalués, afin d'identifier les usages prioritaires (industrie, centres de données...), les obstacles et les besoins d'investissements. Un système de notation des centres de données sera mis en place pour accroître la transparence sur les consommations d'énergie.

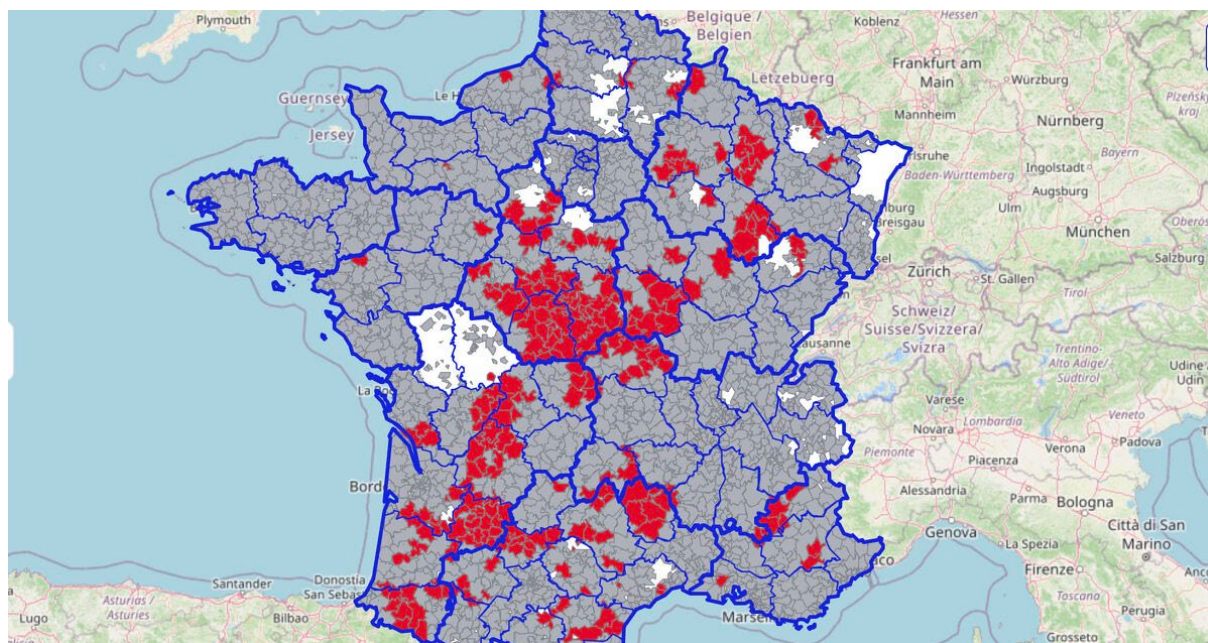
Des travaux seront également lancés pour identifier les obstacles en matière de stockage, de stockage de longue durée et de PPA. Un cadre sera fixé pour les bacs à sable réglementaires et les laboratoires vivants sur les modèles du « *vehicle to grid* » (V2G). Des exigences V2G seront définies pour le marché intérieur à partir de 2030. La Commission souhaite également évaluer l'introduction par défaut de la recharge intelligente dans les contrats de fourniture d'électricité liés aux véhicules électriques, d'ici mi-2027.

1. Consulter la communication de la Commission européenne

<https://energy.ec.europa.eu/publications/communication-electrification-action-plan-co>

Réseau de distribution : Enedis publie un bilan des raccordements et une cartographie des zones saturées

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/enedis-bilan-raccordements-2025-reseau-sature-48410.php4>



© Enedis En rouge, les zones saturées, sur lesquelles aucune capacité de raccordement n'est disponible sans travaux de renforcement du réseau.

Les points à retenir

- Enedis a raccordé 6,6 GW d'énergies renouvelables en 2025, contre 3,6 GW en 2022.
- Plus de 10 % du réseau de distribution est saturé pour au moins cinq ans.

Le [gestionnaire du réseau de distribution](#) Enedis a publié, fin juillet, le bilan des raccordements (1) pour l'année 2025. Ainsi, 584 000 opérations de raccordement et de mise en service ont été réalisées, « soit une opération

toutes les 54 secondes », illustre Enedis. Pour rappel, 90 % des [installations renouvelables](#) sont raccordées au réseau de distribution.

Au total, 6,6 gigawatts (GW) d'énergies renouvelables ont été raccordés, contre 3,6 GW en 2022. Entre 2022 et 2025, le gestionnaire de réseau a donc raccordé plus de productions d'énergies renouvelables que sur la période 2010-2022.

Enedis note une forte accélération pour les grandes installations (au-delà de 36 kVA), qui passent de 13 614 raccordements en 2024 à 16 662 en 2025. En revanche, les installations sont en recul pour les plus petits segments, de 234 162 à 171 080. Les raccordements de points de recharge de véhicules électriques sont en hausse de 2 %, avec 100 % des aires d'autoroutes et 15 800 résidences collectives raccordées.

Le [délai moyen de raccordement](#) pour les grands producteurs est de 331 jours, lié à « une *croissance historiquement forte des demandes sur ce segment* ». Ce délai est de 110 jours pour le raccordement de points de recharge en collectif. « *Les délais de réalisation des travaux s'allongent progressivement depuis trois ans en corrélation avec la forte hausse du volume d'activité qui a doublé entre 2023 et 2025* », explique Enedis.

En parallèle, mi-juillet, Enedis et RTE ont publié une cartographie de la disponibilité du réseau à destination des porteurs de projets. Celle-ci révèle que [10,4 % du réseau est saturé](#) pour les prochaines années, au minimum cinq ans. C'est-à-dire que les capacités existantes ont déjà été réservées par des projets ayant déjà fait leur demande de raccordement et qu'il n'y en a plus de disponible, sous réserve que ces projets aboutissent dans les délais.

(...)

1. Consulter le bilan des raccordements 2025

<https://www.enedis.fr/sites/default/files/documents/pdf/enedis-rapport-annuel-sur-les-racc>

Stockage par batteries : la filière française s'organise face au boom attendu du marché

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/stockage-batteries-stationnaires-association-france-48244.php4>

Les points à retenir

- Plus de 6 GW de stockage devront être raccordés au réseau haute tension d'ici 2030.
- Un accord tripartite européen prévoit 30 à 35 GW de nouvelles capacités entre 2026 et 2028.

La première association professionnelle française exclusivement dédiée au [stockage stationnaire par batteries](#) vient de voir le jour. Créée à l'initiative de Corsica Sole et d'Eclipse, l'association baptisée Stockage Énergie France bénéficie du soutien de Neoen, Amarenco, TagEnergy, Acacia, Kallista Energy et Q Energy.

À l'heure où la France s'engage dans un [plan d'électrification](#) massif, les besoins en stockage stationnaire vont s'accroître. Ces installations permettent en effet de stocker l'électricité lorsqu'elle est abondante avant de la restituer lors des pics de consommation, contribuant ainsi à [l'équilibre du réseau](#). Il devient donc important, aux yeux de ses promoteurs, de parler d'une même voix. « *Dans les deux prochaines années, cette industrie va connaître en France une accélération sans précédent* », préviennent les représentants de la nouvelle organisation. Le besoin en stockage stationnaire est estimé à plus de 6 GW de puissance à raccorder au réseau haute tension d'ici 2030, représentant 4 milliards d'euros d'investissements privés.

(...)

La création de Stockage Énergie France intervient quelques jours après la signature, le 26 juin, du premier accord tripartite européen consacré au stockage d'énergie (2) . Porté par la Commission européenne, cette initiative réunit États membres, industriels et institutions financières afin d'accélérer le déploiement des batteries en Europe. Il prévoit des engagements représentant 30 à 35 GW de nouvelles capacités de stockage entre 2026 et 2028, alors que Bruxelles estime les besoins de l'Union à 200 GW d'ici 2030.

1. Télécharger le document de l'Ademe

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-48244-observatoire-batterie-station>

DPE : le gouvernement abaisse encore le stratégique « coefficient de conversion » de l'électricité

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/logement-le-gouvernement-reduit-lavantage-du-gaz-par-rapport-a-lelectricite-pour-les-diagnostics-260826>

Un coefficient électrique fixé à 1,7

L'arrêté du 19 août 2026 modifie le [facteur de conversion](#) de l'électricité utilisé dans le [diagnostic de performance énergétique](#) des logements et dans les audits énergétiques. À partir du 1^{er} janvier 2027, ce coefficient passera de 1,9 à 1,7 pour convertir l'énergie finale électrique en énergie primaire.

Ce paramètre avait déjà été abaissé de 2,3 à 1,9 le 1^{er} janvier 2026, dans une réforme visant à rendre le DPE moins défavorable aux logements chauffés à l'électricité. Le gaz naturel conserve pour sa part un coefficient de 1, plus favorable dans le calcul énergétique.

L'étude d'impact transmise début août au Conseil supérieur de l'énergie évalue un effet direct sur les logements classés F ou G. Selon ce document, « l'abaissement du facteur de conversion aura pour effet mécanique d'améliorer la classe de DPE d'un nombre significatif de logements, avec une réduction de 14% du nombre de passoires dans le parc locatif privé, soit 125 000 logements ».

La même étude indique que la révision précédente de 2,3 à 1,9 avait permis à environ 275 000 logements du parc locatif privé de quitter les classes F et G. Pour l'ensemble des résidences principales, le passage de 1,9 à 1,7 ferait diminuer le nombre de passoires énergétiques d'environ 10%, soit près de 300.000 logements. Le recul estimé se répartirait entre environ 200 000 logements actuellement classés F et 100 000 logements classés G.

(...)

NUCLEAIRE

« Nous sommes encore loin d'un réacteur viable » : la course mondiale à la fusion nucléaire attire les milliards malgré les difficultés techniques

Les gouvernements japonais et allemand ont récemment annoncé développer leur filière de fusion nucléaire à l'échelle nationale. Les investissements publics et privés dans le domaine s'accroissent. Mais la rentabilité des futurs réacteurs inquiète.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/nous-sommes-encore-loin-dun-reacteur-viable-la-course-mondiale-a-la-fusion-nucleaire-attire-les-milliards-malgre-les-difficultes-techniques-2247478>

La course à la fusion nucléaire s'accélère. Nouveauté : les investisseurs privés parient des milliards de dollars dans les jeunes pousses du secteur. En 2026, les fonds privés avaient déjà investi 4 milliards de dollars, rapporte la Fusion Industry Association (FIA), sur les 14 milliards versés depuis les débuts de cette industrie, née il y a plusieurs décennies dans les laboratoires des grandes nations scientifiques.

(...)

Le rythme des start-up

Les start-up américaines donnent l'impression que leur succès commercial dans la fusion est imminent. Une façon de convaincre les investisseurs de mettre au pot. A ce rythme, et à les croire, elles dépasseraient même le projet Iter.

« L'accord pour la création d'Iter a été signé en 2006, retrace Alain Bécoulet, directeur scientifique et directeur général adjoint d'Iter. Le nombre de start-up dans la fusion a augmenté au début des années 2010. Cette montée en nombre d'entreprises est, il est vrai, spectaculaire du point de vue de la quantité d'argent investi par le secteur privé. »

Chercheur au Spentre, département du CNRS spécialisé dans la fusion basé à Nancy, Maxime Lesur, assure que « le financement total des start-up dans le monde représente des milliards d'euros, mais qu'elles sont très loin d'un objectif de fusion viable ».

En clair, la commercialisation à grande échelle séduit les investisseurs, mais « les objectifs des start-up ne sont pas remplis », poursuit le spécialiste. « Sur l'échelle de maturité technologique établie par la Nasa, allant de 1 à 10, la fusion est à 5, ajoute-t-il. On ne connaît pas le prix de l'électricité issue de la fusion nucléaire. Ce sont des informations que nous n'avons pas. »

Pas de centrale avant 2060

La technologie nécessaire à la création d'une telle industrie est d'une immense complexité. Rien que pour Iter, insiste le scientifique, « il a fallu battre des records de technicité et développer de nouvelles technologies pour construire les modules du réacteur ».

Bref, il ne faut pas s'attendre raisonnablement à voir une première centrale à fusion commercialiser de l'électricité avant l'horizon 2060, avancent les chercheurs du CNRS. En précisant que c'est un scénario optimiste.

Vers un problème de rentabilité ?

Cette échéance très lointaine n'empêche pas non plus certains de douter de la pertinence de reproduire une fraction d'étoile sur Terre pour produire des mégawatts. Une étude réalisée par des chercheurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, publiée par la revue « Nature Energy » en mars dernier, tranche déjà : la fusion nucléaire ne sera probablement jamais compétitive.

« Les décideurs politiques ne devraient pas considérer, ou financer, la fusion nucléaire en tant que pilier central des futurs systèmes de production d'énergie verte, à moins que des modèles présentant des caractéristiques différentes ne soient développés, assèment-ils. Les conceptions actuelles de réacteurs à fusion se traduiront probablement par de faibles taux d'apprentissage et des coûts d'investissement élevés, ce qui les empêchera de rivaliser avec d'autres technologies d'énergie propre, même à long terme. »

Reste que le secteur n'en est qu'à la phase de prototypage. Il faut rester patient, enjoint Maxime Lesur : « Il a fallu des années pour passer de quantités négligeables d'énergie à quelques watts, puis des décennies pour atteindre les mégawatts. Nous sommes encore loin d'un réacteur viable, mais la recherche va encore s'améliorer. »

Nucléaire : visualisez l'impact des canicules sur la production des centrales françaises

Le nucléaire fournit près de 70 % de l'électricité française. Mais les fortes chaleurs et les sécheresses perturbent de plus en plus le fonctionnement des centrales, qui ont besoin d'importantes quantités d'eau pour se refroidir.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/08/20/nucleaire-visualisez-l-impact-des-canicules-sur-la-production-des-centrales-francaises_6751125_4355770.html

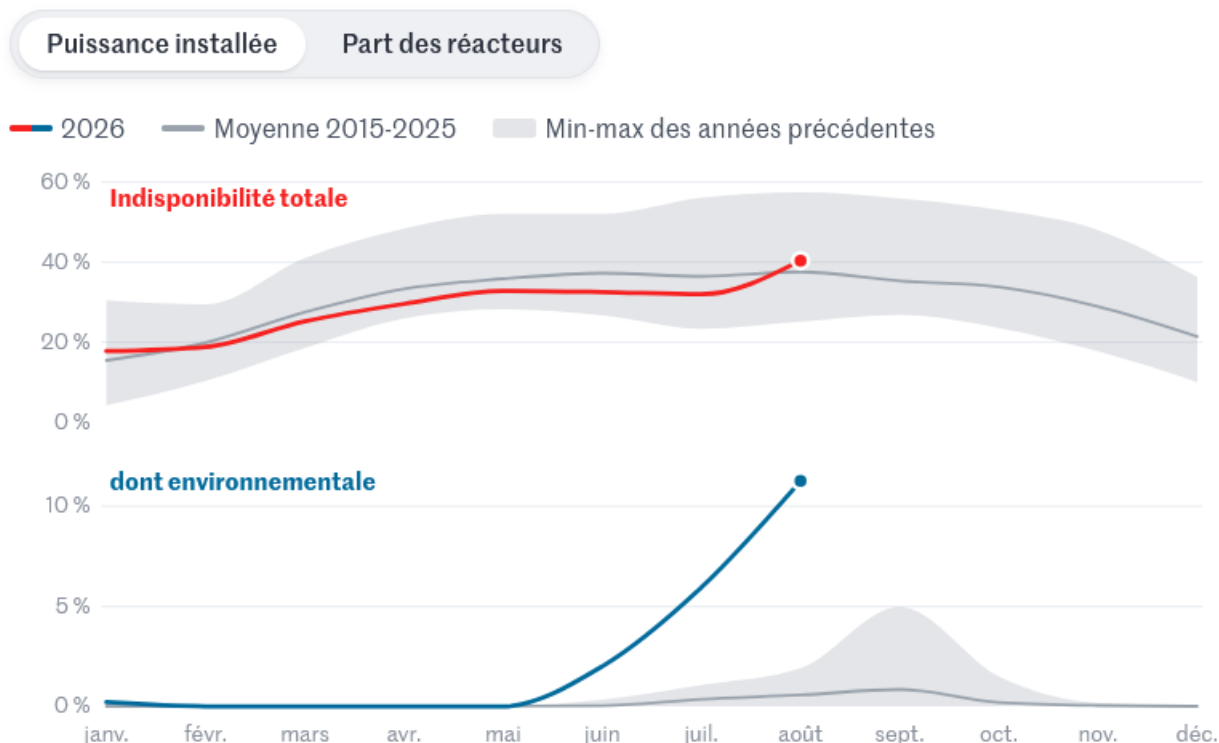
Le nucléaire français tourne au ralenti. Au mois de juillet, 23 des 57 réacteurs étaient partiellement ou complètement arrêtés en moyenne chaque jour. Le mois d'août n'est pour l'instant guère meilleur, avec une moyenne de 27 réacteurs en arrêt complet ou partiel. Au total, ces dernières semaines, jusqu'à 45 % des 63 gigawatts de puissance installée – la capacité de production maximale – du parc français étaient dans l'incapacité de produire de l'électricité.

(...) L'été 2026 se caractérise par l'impact sans précédent des conditions climatiques sur le parc nucléaire français.

En août, pas moins de 14,2 % de la puissance installée était indisponible en raison de « *contraintes environnementales* ». Un record depuis qu'EDF a commencé à publier ces données, en 2015.

Puissance du parc indisponible

Part moyenne mensuelle de la puissance installée indisponible (en %)



Sources : [EDF](#)

Le 16 août, ces indisponibilités environnementales ont même atteint un pic à 12,8 gigawatts, soit 20,3 % de la puissance nucléaire installée en France, selon les calculs des Décodeurs à partir des données d'EDF.

(...)

Méduses et eau chaude

Ce ne sont donc pas ici les pannes ou les maintenances qui sont en cause dans ces arrêts, mais les fortes chaleurs que connaît la France depuis la fin du printemps. Les canicules peuvent en effet perturber la production nucléaire de plusieurs manières, qui ont toutes un point commun : l'eau.

Le 10 août dernier, trois réacteurs de la centrale de Gravelines (Nord), la plus grande d'Europe occidentale (avec 5 460 mégawatts net de puissance installée) ont dû être arrêtés [à cause de la présence de plusieurs tonnes de méduses](#) dans les prises d'eau. Un phénomène déjà observé en 2025, et favorisé par le réchauffement climatique.

Deux jours avant, l'unique réacteur en activité de la centrale de Golfech (Tarn-et-Garonne) avait lui aussi été arrêté, mais pour une autre raison : [les températures trop élevées de la Garonne](#), au bord de laquelle elle est installée.

(...)

Protéger la faune et la flore

En période de canicule, les contraintes se cumulent. D'une part, l'assèchement des cours d'eau peut menacer l'approvisionnement des centrales : c'est ce qui a conduit cet été plusieurs pays d'Europe centrale à arrêter des réacteurs à cause du faible débit du Danube.

D'autre part, l'augmentation de la température de l'eau prélevée en amont par les centrales accroît mécaniquement celle de l'eau ensuite rejetée en aval, ce qui peut perturber sérieusement les écosystèmes aquatiques alentour. Les centrales peuvent donc continuer à prélever de l'eau, mais leur production doit parfois être réduite pour limiter l'échauffement du milieu. « *Ce n'est pas un sujet de sûreté, ni de capacité technique à fonctionner avec des températures élevées. [Il s'agit de protéger la flore et la faune](#)* », confirme EDF.

(...°

Déroptions techniques

Au-dessus de ces seuils, les réacteurs doivent théoriquement réduire, voire interrompre leur production. Mais il existe des dérogations. Durant les épisodes climatiques exceptionnels, la température maximale autorisée peut être relevée, si le gestionnaire du réseau électrique RTE estime nécessaire de maintenir une puissance minimale pour garantir la sûreté du système électrique.

(...)

Ces dérogations ne sont pas nouvelles. Des mesures comparables avaient déjà été prises lors des canicules de 2022 pour plusieurs centrales, dont celles du Bugey, du Blayais (Gironde), de Saint-Alban (Isère), de Golfech et du Tricastin (Drôme). Ce qui change, c'est l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur, qui pose d'importantes questions de viabilité et de pilotage du système nucléaire. « *Depuis 2000, les pertes de production pour cause de température élevée et de faible débit des fleuves ont représenté en moyenne 0,3 % de la production annuelle du parc* », explique EDF, avant d'ajouter que, si rien n'est fait, « *les indisponibilités environnementales devraient passer à 1,4 % de la production annuelle* ».

Contribution de FNE à la consultation publique sur les projets de décrets et d'arrêté relatifs aux petits réacteurs nucléaires (SMR) et réacteurs innovants (AMR)

Une [consultation publique](#) est en cours sur 3 textes visant à **adapter le cadre juridique existant en vue d'accélérer le déploiement en France de petits réacteurs nucléaires et de réacteurs nucléaires innovants (SMR/AMR)**.

Elle se terminait le dimanche 12 juillet.

Ce sont 3 textes visant à simplifier les procédures pour les SMR, à réduire la prise en charge des risques et à faciliter l'acquisition de Plutonium.

Ces textes, présentés comme une simplification administrative, **affaiblissent les protections environnementales, sanitaires et juridiques** sans apporter de réponse aux défis réels de la transition énergétique.

Notre contribution

Nous avons rédigé (et posté sur le site de la consultation) une contribution avec ces messages :

- Opposition aux textes
- Moratoire sur les SMR/AMR
- À télécharger ici :  [ContributionFNE-CP-Simplification SMR -AMR.Juillet2026.pdf](#)

INDUSTRIE

Kérosène durable, cimenterie « bas carbone » : le mirage vert du port de Saint-Nazaire

<https://reporterre.net/Port-industriel-de-Saint-Nazaire-le-mirage-de-la-decarbonation-Le-port-de-Saint-Nazaire>

Capter le CO₂ émis par des cimenteries, fabriquer du kérosène « durable »... Autour de Saint-Nazaire, les projets industriels dits « bas carbone » se multiplient. Quitte à grignoter les dernières parcelles de biodiversité et à générer de nouveaux risques sanitaires.

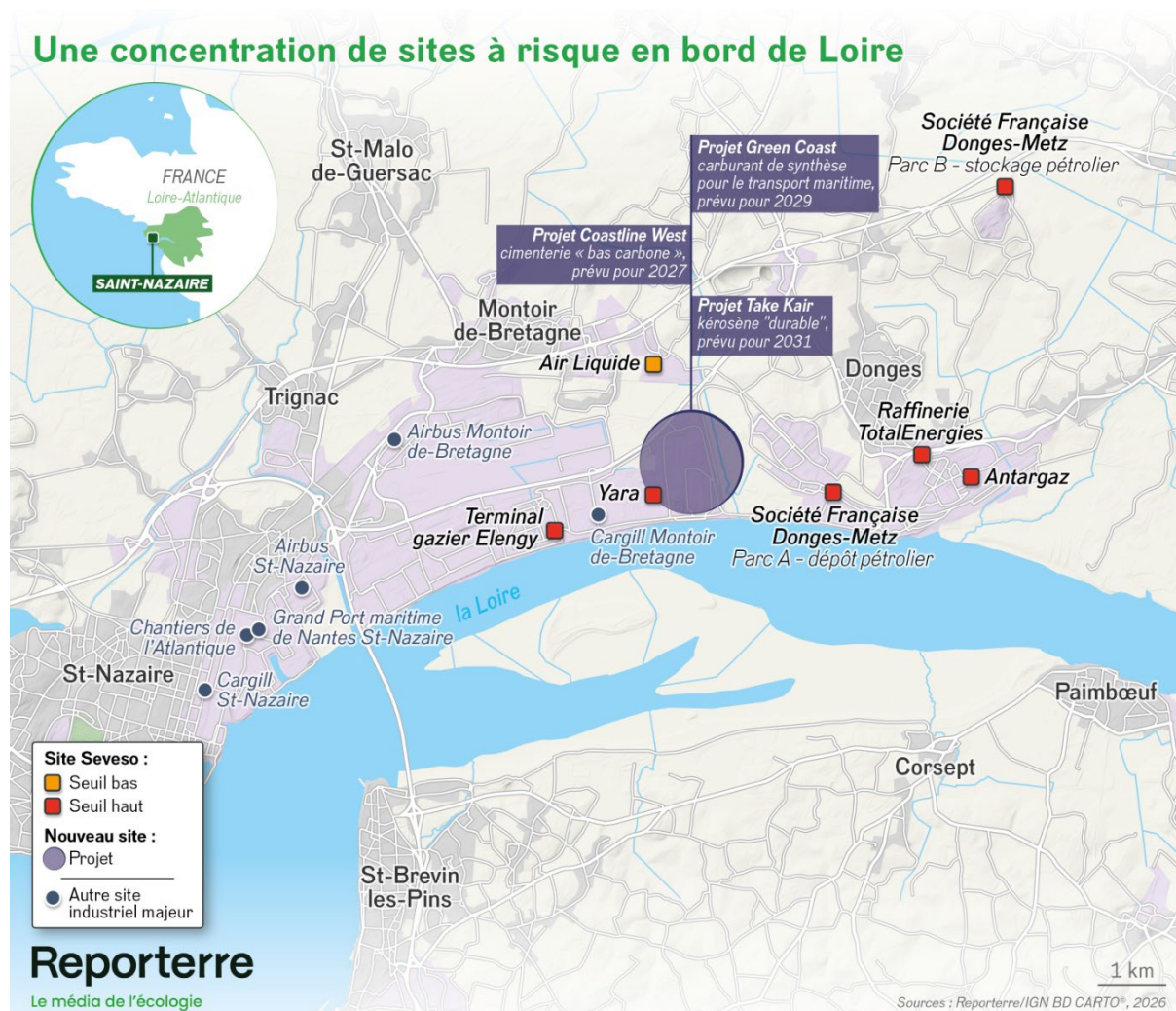
Un cri d'oiseau s'élève dans le ciel au milieu du brouhaha des camions. Perché sur un promontoire en béton, le passereau surplombe un carré de verdure de quelques hectares. Il s'envole, cerné par les immenses silhouettes des terminaux charbonnier et méthanier, le site de stockage d'engrais de l'entreprise norvégienne Yara et la cimenterie de la société Eqiom.. La parcelle est promise à F. Scott, une entreprise suisse qui veut implanter à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique) une cimenterie « *bas carbone* » dénommée Coastline West.

Ce projet, validé par le préfet et annoncé pour fin 2027, est critiqué de toutes parts. En octobre 2025, Eqiom s'est fendu d'un courrier de 20 pages à la préfecture, mettant entre autres en doute le caractère « *bas carbone* » de Coastline West. L'usine fabriquera notamment « *l'un des ciments les plus carbonés, avec au moins 95 % de clinker* » [1], alerte l'entreprise à propos de l'installation d'un potentiel concurrent.

« Ce projet n'a aucun sens »

Le projet impliquerait une perte d'habitat pour 25 espèces d'oiseaux, mais aussi des amphibiens, des reptiles et des chauves-souris. « *Les parcelles appartenant au Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire sont*

artificialisées les unes après les autres et, à force de réduire les zones où se trouvent ces espèces, elles vont finir par disparaître », se désole France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire.



© Louise Allain / Reporterre

(...)

Le projet de cimenterie Coastline West symbolise à lui seul les contradictions de la démarche de décarbonation déployée depuis trois ans dans l'estuaire de la Loire. L'État cherche à verdir le Grand Port de Nantes-Saint-Nazaire, accro à 69 % aux énergies fossiles et responsable de 8 % des émissions industrielles de CO₂ nationales. Le quatrième port français n'a pas répondu aux sollicitations de Reporterre.

Mais, dans le même temps, il veut préserver ses activités stratégiques et polluantes : raffinage de pétrole, importation de gaz naturel liquéfié (GNL), construction de navires militaires, stockage d'engrais chimiques... D'ailleurs, la préfecture joue la prudence. Selon l'institution, contactée par Reporterre, il s'agit de « *sortir progressivement des énergies fossiles* » et de « *tendre vers une diminution drastique des émissions de la zone industrialo-portuaire* ».

Un projet de captage de CO₂ controversé

Peut-on décarboner un estuaire en créant de nouvelles industries, tout en ménageant les pollueurs historiques ? Oui, répondent en chœur gouvernement et industriels. Désignée zone industrielle bas carbone par l'État, la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire s'est trouvée une nouvelle vocation : devenir « *le premier hub décarboné de la façade atlantique* ». Place aux éoliennes, à l'hydrogène, aux carburants verts et au captage de CO₂ !

Au cœur de cette constellation d'« *industries vertes* », le projet Grand Ouest CO₂ (GOCO₂), estimé à 2,5 milliards d'euros, impressionne par son envergure, qui doit s'étendre sur toute la région Pays de la Loire. Il s'agirait de

capter, à partir de 2031, plus de 2 millions de tonnes de CO₂ fatal — celui dont les émissions dans l’atmosphère sont jugées inévitables par les industriels dans leur processus de production — par an (soit un peu moins que les émissions de Nantes Métropole) émises par trois sites industriels, dont [la cimenterie la plus polluante de France](#), celle de Lafarge à Saint-Pierre-La-Cour (Mayenne).

« Ce projet ne répond ni à l’urgence climatique, ni à l’exigence de sobriété »

Ce dioxyde de carbone doit ensuite être acheminé jusqu’au terminal méthanier de Montoir via 375 km de canalisations souterraines, un « *carboduc* » construit et exploité par le leader européen du transport de gaz, NaTran. Une petite partie serait employée pour fabriquer du carburant de synthèse, mais la grande majorité partirait en bateau pour être enfouie en mer du Nord, sous le plancher océanique. Un site de stockage dont une récente [enquête de Mediapart](#) a démontré l’inefficacité.

Ce projet aura « *un très bon bilan carbone*, promet Laurent Muzart, directeur du projet GOCO₂ chez NaTran. *Les quantités émises seront sans commune mesure avec celles que nous allons éviter grâce au captage de CO₂. (...) Concernant le carboduc, nous définissons et justifions le tracé de moindre impact, en évitant en particulier les forêts, les zones protégées et les zones humides en général. Si nous devons traverser ce type de zones, nous mettrons en place des mesures de réduction pour éviter d’impacter la faune : par exemple, des bâches pour empêcher les batraciens de pénétrer dans la zone de travaux ou des “crapauducs” pour les aider à traverser.* »

Un « carboduc » qui divise les écologistes

Entre partisans du dialogue avec les industriels et opposants irréductibles, les débats sont tendus au sein de FNE Pays de la Loire. Notamment au sujet de la construction du carboduc. Quand le directeur de l’association, Xavier Métaï, évoque « *une technologie hyper maîtrisée* », la Fédération pour l’environnement en Mayenne (FE53), membre de FNE, craint des dégâts irréversibles sur la faune.

« *GOCO₂ ne répond ni à l’urgence climatique, ni à l’exigence de sobriété* », estime le président de FE53, Jean-Marc Lalloz. « *Le projet sera-t-il toujours justifié dans quelques années* », demande-t-il, alors que des alternatives au ciment conventionnel existent déjà ? Certains cimentiers, comme l’entreprise vendéenne Hoffmann Green, produisent en effet déjà des ciments « *décarbonés, 0 % clinker* ». « *Nous sommes là pour construire une infrastructure résiliente qui tienne au moins cinquante ans* », rétorque Laurent Muzart, de NaTran, espérant « *faire naître une économie du CO₂* ».

Certains projets de décarbonation actuellement à l’étude sont extrêmement gourmands en énergie. À l’échelle de la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire, les industriels prévoient de multiplier par cinq la consommation d’électricité d’ici à 2030. Le projet Take Kair, visant à produire du kérosène « *durable* » à partir de CO₂ capté par des cimenteries et transporté par carboduc, consommera 1 700 gigawattheures par an, soit l’équivalent de la production du [parc éolien en mer de Saint-Nazaire](#).

(...)

« La désindustrialisation met à mal une partie des efforts de décarbonation de la France »

Le bon bilan de la France en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre repose en partie sur une illusion comptable : la désindustrialisation l’oblige à importer massivement des biens fortement carbonés, comme le constate une note de Rexecode, que présente Béatrice Madeline dans sa chronique.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/07/10/la-desindustrialisation-met-a-mal-une-partie-des-efforts-de-decarbonation-de-la-france_6722393_3232.html

La France est-elle un bon élève de la décarbonation ? En apparence, la réponse est oui. (...)

Mais, [comme le nuage de Tchernobyl](#), ces chiffres s'arrêtent aux frontières : ils ne prennent en compte que les émissions situées sur le territoire hexagonal. En réalité, si l'on considère le poids en carbone des produits importés, « *le bon bilan climatique français est en partie une illusion comptable* », explique Matteo Michel, économiste énergie-climat auprès du cabinet [Rexecode](#), [qui a publié une étude sur le sujet le 2 juillet](#). Les émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication de ces produits importés pèsent lourd : la moitié de l'empreinte totale française.

En 2024, l'empreinte carbone française a atteint 563 millions de tonnes équivalent carbone (MtCO₂e) : les émissions territoriales n'étaient que de 404 MtCO₂e, tandis que les émissions importées se chiffraient à 284 MtCO₂e et les émissions exportées (qu'il faut retrancher) à 125 MtCO₂e. « *Acheter une voiture chinoise, c'est importer les émissions de l'aciérie indienne qui produit son acier, du verre vietnamien pour le pare-brise, et de celles de l'ensemble de leurs filières amont* », résument Matteo Michel et Raphaël Trotignon, coauteurs de l'étude.

Dépendance préjudiciable

Ainsi, la désindustrialisation ne s'est pas contentée de vider nos territoires de leurs usines et ateliers, de supprimer environ 1 million d'emplois et de créer une dépendance préjudiciable de la France envers des acteurs mondialisés : (...)

Le paradoxe est d'autant plus cruel que ces importations concentrent, justement, nombre de biens rendus nécessaires par le changement climatique. Les Français en quête d'un climatiseur en juin ont dû se rendre à l'évidence : impossible d'échapper au « made in China ». Le choix n'est guère plus vaste en ce qui concerne les batteries, les véhicules électriques ou les panneaux photovoltaïques. Ces dernières années, les émissions liées à l'importation de ces catégories de produits ont annulé 60 % de la baisse des émissions territoriales, a calculé Rexecode.

Pourtant, la France est capable de produire dans des conditions plus favorables que ses fournisseurs étrangers : à valeur égale, un bien « made in France » émet une empreinte carbone inférieure de 56 % à celle de son équivalent venu d'ailleurs. Pour 17 des 18 familles de produits les plus massivement importés (denrées alimentaires, produits chimiques, produits issus de la métallurgie, de l'industrie extractive, etc.), la production française est moins carbonée que celle de ses concurrents.

Encore faudrait-il que la France dispose des entreprises, des usines, du savoir-faire pour satisfaire la demande. Dans le contexte du réchauffement climatique, l'impératif de réindustrialisation répond donc à un triple défi : remuscler l'appareil productif (et créer des emplois) ; gagner en souveraineté ; accélérer la décarbonation. D'ailleurs, la stratégie nationale bas carbone fixe désormais un objectif de réduction des émissions importées dans sa feuille de route. L'effort d'investissement pour y parvenir est colossal, mais indispensable.

Negawatt : il n'y a pas à choisir entre rénovation et climatisation.

<https://www.linkedin.com/posts/raeznovation-climatisation-adaptation-share-7480924798106206208-IC7-/>

Face aux canicules, les tribunes fleurissent pour formuler de nouvelles prescriptions. Posant la climatisation comme le seul recours possible, certaines blâment la stratégie de rénovation, qui aurait conduit à en diaboliser l'usage, quand une autre affirme carrément que l'isolation est « impuissante, voire contre-productive », face aux fortes chaleurs

Soyons clairs : le droit à la fraîcheur d'été devient, au même titre que le confort d'hiver, une condition de vie décente, et la climatisation va devenir vitale pour y répondre dans la grande majorité des bâtiments. Il convient toutefois de se garder de raisonnements simplistes, susceptibles de nous conduire dans l'impasse.

L'opposition prétendue entre isolation et climatisation repose notamment sur deux idées fausses :

♦ Idée fausse n°1 : l'isolation ne protégerait que du froid. Un isolant ralentit le flux de chaleur dans les deux sens : il la retient à l'intérieur en hiver, et ralentit son entrée l'été. À l'inverse, une passoire thermique l'hiver devient une bouilloire thermique l'été. Les bâtiments isolés sont non seulement plus confortables en été, mais aussi plus simples à climatiser ensuite. L'isolation ne peut pas tout, mais elle est nécessaire.

♦ Idée fausse n°2 : on pourrait climatiser n'importe quel logement, même une passoire. En particulier, les PAC, solutions de référence pour le chauffage, pourraient être rendues réversibles en « dimensionnant » bien les émetteurs. Mais sans isolation, cela suppose de multiplier par 5 ou 6 la surface des radiateurs existants, ce qui n'est tout simplement pas réaliste. Quant aux nombreux ménages locataires de logements mal isolés, ils en sont réduits à recourir à des « climatiseurs » mobiles, très insuffisants dans ces conditions.

L'**#adaptation** devient une priorité vitale. Mais un plan climatisation ne peut pas suffire. Nos projections montrent ainsi qu'équiper massivement en climatisation, souvent mobile, les logements mal isolés sans rénovation préalable reste un pansement. C'est une réponse chère, peu efficace, très gourmande en puissance électrique, et surtout insuffisante pour protéger la santé.

À l'inverse, associer climatisation et rénovation est une stratégie gagnante. Une **#PAC** réversible dans un logement bien isolé consomme peu, refroidit efficacement et assure le confort des occupants.

En attendant un déploiement global, il faut **#prioriser** : climatisation des établissements sensibles (écoles, hôpitaux, EHPAD), solutions de fraîcheur rapides (volets, ombrières, films solaires), et installation sans attendre d'une clim mobile pour les ménages les plus exposés.

Le vrai danger n'est pas la climatisation en tant qu'outil, c'est le mirage d'une solution unique, immédiate et indolore, qui dispenserait de rénover, désimperméabiliser, végétaliser, ombrager... alors que ce bouquet de solutions est indispensable pour protéger durablement l'ensemble de la population.

Rénovation thermique des bâtiments : l'Europe dépense beaucoup et sans réelle efficacité

La Cour des comptes européenne estime que les travaux de rénovation financés par les subventions de l'UE ne sont pas efficaces sur un plan énergétique. Le suivi des économies d'énergie reste trop lacunaire.

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/renovation-thermique-des-batiments-leurope-depense-beaucoup-et-sans-reelle-efficacite-2241248>

Alors qu'une grande partie de **[l'Europe fait face à sa troisième vague de chaleur](#)** en l'espace de moins de deux mois, l'adaptation des logements au changement climatique devient une priorité. L'Union européenne ne part pas de rien : le fonds de relance post-Covid permet de mobiliser 43 milliards d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments.

Ce fonds, baptisé « Facilité pour la reprise et la résilience » (FRR), exige en effet que 37 % des subventions octroyées soient consacrées aux objectifs en matière de climat et d'énergie. Or les bâtiments résidentiels représentent environ un quart de la consommation d'énergie des 27 Etats membres.

La Cour des comptes européenne s'est penchée sur le rapport coût/efficacité des rénovations prises en charge dans quatre pays de l'Union en particulier, la Belgique, l'Italie, Chypre et la Lituanie. La conclusion est sans appel : « Les mesures de rénovation financées par l'UE [...] ne permettent que des économies d'énergie modérées. »

Selon la Cour, les projets de rénovation les plus simples et les plus faciles à réaliser - changement de fenêtres, installation de panneaux solaires - sont le plus souvent privilégiés au détriment des rénovations d'ampleur. Or, les rénovations partielles sont beaucoup moins efficaces sur le plan énergétique. « Les fonds de la FRR allaient

là où ils étaient les plus faciles à dépenser, et non là où ils feraient la plus grande différence », a déclaré Nikolaos Milionis, membre de la Cour et responsable de l'audit.

Un chantier immense

« A défaut d'un meilleur ciblage [...], les dépenses futures risquent de ne pas permettre d'atteindre les objectifs européens en matière d'énergie et de climat », poursuit la Cour. Pour mémoire, le bâtiment pèse pour 36 % des [émissions de CO2 à l'échelle européenne](#) : deux tiers de l'énergie utilisée pour le chauffage et la climatisation proviennent de combustibles fossiles et près des trois quarts des bâtiments sont considérés comme énergivores.

Le chantier est donc immense. Sur la période 2021-2027, l'UE a déjà mobilisé 100 milliards d'euros pour la rénovation énergétique. Or, les besoins en financement sont évalués à 70 milliards par an pour adapter les bâtiments à la fois aux chaleurs exceptionnelles que nous connaissons ces derniers jours et au froid.

Non seulement les travaux entrepris ne sont pas les plus efficaces sur le plan énergétique, mais ils risquent même, selon les experts de la Cour, de rendre les mises à niveau plus difficiles et plus coûteuses par la suite.

La Cour des comptes européenne critique aussi le contrôle qualité des travaux effectués. Le nombre de logements ou les surfaces rénovées sont comptabilisés mais pas la consommation d'énergie qui en résulte. Les experts ont examiné en détail plus d'une centaine de mesures de rénovation : seuls trois comportaient des objectifs en matière d'économies d'énergie.

(...)

Automobile et Mobilités routières : s'engager pleinement dans la décarbonation

<https://theshiftproject.org/publications/automobile-et-mobilites-routieres-rapport-intermediaire/>

Le Shift publie son rapport intermédiaire !

[Lire le rapport intermédiaire](#)

Consacré à la décarbonation de l'automobile et des mobilités routières, ce nouveau travail vise à éclairer les conditions d'une transformation rapide, robuste et socialement soutenable d'un secteur central dans les déplacements des Français, dans l'organisation des territoires et dans l'activité de nombreuses filières économiques.

Ce rapport constitue une première étape dans un travail plus large visant à identifier, quantifier et mettre en discussion les leviers permettant de réduire les émissions des mobilités routières à l'horizon 2050. Il s'intéresse à la fois aux usages de mobilité, à l'évolution du parc de véhicules, aux technologies disponibles, aux contraintes énergétiques et industrielles, ainsi qu'aux impacts pour les professionnels de la filière aval automobile.

MINERAIS, MATIERES PREMIERES

Hydrogène naturel : des parlementaires pressent l'État de financer des forages

L'Opecst appelle le Gouvernement à débloquer au moins 20 millions d'euros pour financer des forages exploratoires d'hydrogène naturel, ressource stratégique encore sous-évaluée en France.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/hydrogene-naturel-opekst-forages-etat-48258.php4>

Les points à retenir

- L'Opecst recommande de débloquer au moins 20 M€ pour des forages exploratoires.
- La France dispose de formations géologiques favorables dans trois grandes régions.
- Six permis exclusifs de recherche ont déjà été accordés à des entreprises françaises.
- Le cadre réglementaire doit être accéléré pour rester compétitif face aux autres pays.

(...)

Les forages, passage obligé pour évaluer le potentiel français

L'hydrogène se présente à l'état naturel sous forme gazeuse dans les roches poreuses du sous-sol, où il est généralement mélangé à d'autres gaz comme l'azote (N₂), l'hélium (He) et le méthane (CH₄), ou dissous dans les eaux souterraines. La France possède des formations géologiques propices à la présence d'hydrogène comme le Bassin aquitain, le Piémont pyrénéen et la région Grand Est. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs obtenu un permis exclusif de recherche dans ces régions comme Française de l'énergie dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ; la société TBH2 Aquitaine dans le département des Pyrénées-Atlantiques ou encore la société 45-8 Energy dans la zone des Avant-Monts du Jura, dans le département du Doubs (25). Six permis ont été octroyés pour l'instant.

Seul un forage permet aujourd'hui de confirmer l'existence d'un gisement souterrain d'hydrogène, de mesurer la pression, les débits et la composition du gaz ainsi que d'évaluer la rentabilité économique. Mais son coût est élevé (entre 2 et 20 millions d'euros), ce qui constitue une réelle difficulté pour les sociétés d'exploration, essentiellement des start-up. (...)

Accélérer les permis et convaincre les territoires

Au-delà du financement, les auteurs de la note estiment que le cadre réglementaire doit évoluer. Ils proposent notamment de raccourcir les délais d'instruction des permis de recherche et des autorisations d'exploitation, qu'ils jugent incompatibles avec le rythme de développement observé dans d'autres pays.

Les deux parlementaires reconnaissent toutefois que l'exploitation du sous-sol reste un sujet sensible. Selon eux, les traumatismes liés aux anciennes activités minières imposent un important travail de pédagogie afin d'expliquer les enjeux stratégiques de ces nouvelles ressources. « *C'est une opportunité à ne pas négliger. Cela pourrait relancer des bassins industriels en déclin. La France pourrait vendre son savoir-faire à d'autres pays* », se projette Mickaël Weber.

1. Télécharger la note

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-48258-note-opecst-hydrogene-natur>

Le nationalisme des ressources : la nouvelle géopolitique des minéraux critiques

<https://www.lafabriqueecologique.fr/le-nationalisme-des-ressources-la-nouvelle-geopolitique-des-mineraux-critiques/>

“National Resource Nationalism Risk Index: Institutionalized Resource Nationalism and Implications for Energy Transition” est un article rédigé par Weijia Liu, Shiquan Dou et Franklin Amuakwa-Mensah et publié dans la revue *Global Environmental Change* en 2026. Les auteurs s'intéressent à la montée des interventions étatiques dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques et à leurs conséquences sur la transition énergétique. À partir d'un nouvel indice mondial, ils montrent que le « nationalisme des ressources » est devenu une caractéristique structurelle de la gouvernance des minerais stratégiques.

Souveraineté industrielle et transition verte : les débats sur la réindustrialisation entre mythes nationaux et réalités européennes

<https://www.lafabriqueecologique.fr/souverainete-industrielle-et-transition-verte-les-debats-sur-la-reindustrialisation-entre-mythes-nationaux-et-realites-europeennes/>

Dans cette nouvelle série de décryptages sur l'industrie verte, le premier porte sur la « Souveraineté industrielle et transition verte : les débats sur la réindustrialisation entre mythes nationaux et réalités européennes ». Depuis la crise sanitaire, les expressions « souveraineté industrielle », « industrie verte » ou « transition verte » sont omniprésentes dans le débat politiques, souvent sans définition précise. La Fabrique écologique en déconstruit les idées reçues et les impasses, et identifie deux menaces majeures pour l'industrie européenne : le déni de la crise climatique et l'illusion qu'une transition progressive suffirait, là où une bifurcation franche s'impose.